



Victor Hugo à la Société des Gens de Lettres

Un prisonnier volontaire ?*

COMMUNICATION DE JEAN CLAUDE BOLOGNE
À LA SÉANCE MENSUELLE DU 12 SEPTEMBRE 2026

Hugo, comme tous les génies, est un auteur tautologique. On ne peut le définir que par lui-même. Il est hugolien comme Rabelais est rabelaisien, et Kafka, kafkaïen. Quand il fait tourner les tables à Jersey, elles lui répondent du Victor Hugo. À la Société des Gens de Lettres, ce n'est pas lui qui siège, c'est l'image de Hugo. Et comme tous les monstres sacrés à l'étroit dans un habit étriqué, il lui arrive d'en faire craquer les coutures. Et pourtant, à la différence d'autres fondateurs illustres, comme Balzac, George Sand ou Dumas, ses rapports ont toujours été excellents et il fut incontestablement la figure tutélaire la plus respectée et la plus respectable de cette institution. Ses rapports avec la Société nous interrogent donc plus largement sur le juste équilibre, au sein d'une association de renom, entre les grandes figures qui la font connaître et les petites mains qui la font vivre.

Dans la vie associative, on peut rencontrer tous les profils, et cette diversité fait la richesse. Lorsqu'aux individualités s'ajoute leur image publique, les rapports deviennent parfois délicats. D'expérience, c'est le cas dans tout groupement d'écrivains, et sans doute en va-t-il de même pour les artistes, les acteurs ou les hommes politiques. Il s'agit en fait de gérer, surtout pour des administrateurs qui connaissent un large succès professionnel, les intérêts particuliers et collectifs, les prises de position communes et leurs retombées médiatiques individuelles. Chacun trouve l'équilibre qui lui convient et qu'il ne s'agit pas de mettre en cause. Mais à côté d'engagements sincères et convaincus, on peut aussi croiser des figures plus complexes, des membres qui ont accepté de gérer l'association mais qu'on n'y voit jamais, ceux qui ont mille projets à

* L'enregistrement filmé de cette communication est disponible sur la chaîne YouTube de l'Académie : [Lien vers la communication filmée.](#)

leur démesure et qui s'agacent de ne pas les voir réaliser, ceux qui ne pensent à la Société que lorsqu'ils en ont besoin, ceux qui gardent toujours en tête leur image et se sentent à l'étroit dans une structure collective... Balzac, Georges Sand, Alexandre Dumas ont coché l'une ou l'autre de ces cases ; dans une analyse trop hâtive, Hugo semblerait les avoir toutes cochées. Et pourtant, il fut incontestablement celui qui a le plus compté dans l'histoire de la Société des Gens de Lettres, qu'il a toujours soutenue et aidée, même si les affaires auxquelles il s'est trouvé mêlé ont pris des dimensions épiques, parfois cocasses avec le recul, mais surtout embarrassantes pour ses confrères. À chaque fois, c'est l'image, parfois pusillanime, qui prenait le pas sur la générosité spontanée de l'homme. C'est ce paradoxe que j'ai voulu étudier.

On ne reproche pas à un lion en cage de vouloir briser ses barreaux. Si l'on admire sa crinière, il faut accepter les coups de griffe. L'image de la cage n'est pas excessive : Victor Hugo lui-même a écrit (lors des obsèques de George Sand) qu'il ne voulait pas « s'enfermer dans le cadre étroit d'une Société ». D'où l'image du « prisonnier volontaire » que j'ai prise pour titre : à la différence de Balzac, qui a démissionné ; de George Sand, qui a intenté un procès à la S.G.D.L. ; d'Alexandre Dumas, qui n'a jamais siégé, Hugo est resté une figure emblématique et a toujours su éviter tout conflit ou toute marque d'indifférence. C'est cette diplomatie subtile, de part et d'autre, qui m'intéresse.

Comment effectivement gérer cette présence essentielle, mais dangereuse ? Quelle part de liberté lui laisser sans qu'il brise les barreaux ou mange le dompteur ? Je me limiterai aujourd'hui à évoquer quelques affaires méconnues ou totalement inconnues du vivant de Victor Hugo : il y aurait matière à une évocation aussi foisonnante dans l'héritage de l'écrivain à la Société des Gens de Lettres, qui invoque toujours aujourd'hui sa figure tutélaire en maintes occasions ! J'adopterai l'ordre chronologique et mettrai l'accent sur les diverses facettes de l'image publique qui ont dû composer avec celle d'administrateur d'association, dont la fidélité et la sincérité ne peuvent être suspectées. Chacune d'entre elles a sans doute fait l'objet d'une bibliographie abondante dans tous les domaines, historique, littéraire, politique... Je n'ai pas la prétention de maîtriser tous ces aspects, et je renverrai souvent à des spécialistes plus autorisés. Mais les sources internes à la S.G.D.L. ont souvent été négligées ou sous-utilisées : ce sont celles que je privilégierai pour donner un autre éclairage sur ces sujets.

I. 1838 : LE FONDATEUR

Victor Hugo est le plus illustre des membres fondateurs de la Société des Gens de Lettres. À trente-cinq ans, le 31 décembre 1837, il fait partie des cinquante-quatre écrivains réunis en assemblée générale provisoire pour déclarer la fondation (tout aussi provisoire) de l'association, puis de la commission préparatoire chargée de rédiger l'acte de société. Il fait partie du premier Comité¹ (lui aussi déclaré provisoire) de dix-sept membres chargés de préparer la première assemblée générale et de diffuser l'acte de fondation auprès des hommes de lettres.

Ces dix-sept membres du Comité fondateur sont reconduits à la première assemblée générale officielle, le 16 avril 1838, date officielle de la fondation de la Société, suivis d'un dix-huitième et, quinze jours plus tard, de six autres administrateurs : le Comité ainsi institué est toujours aujourd'hui composé de vingt-quatre membres. Le 28 avril 1838, Hugo signe, en 25^e position sur 201 hommes de lettres, l'*Acte d'association entre plusieurs auteurs sous la gérance de Monsieur Pommier, avoué*, déposé chez maître Charles Maréchal, notaire à l'étude XLI alors établie rue des Fossés-Montmartre, à Paris². Ce sont les premiers statuts de la Société des Gens de Lettres.

Hugo ne nous a pas expliqué les raisons de son adhésion. Certaines sont sans doute évidentes. La Société des Gens de Lettres a été créée par et pour les auteurs publiant dans les journaux, et en particulier les feuilletonnistes. L'inflation subite des titres de journaux dans les années 1830 et le rôle important du roman-feuilleton dans les revenus des écrivains rendaient indispensable un contrôle de la presse. Un roman-feuilleton paru dans la presse parisienne pouvait aussitôt être reproduit sans autorisation dans plusieurs dizaines de journaux de province. La lutte contre la contrefaçon des livres imprimés en Belgique est également au cœur de son combat. Rappelons que le premier titre à avoir popularisé la presse littéraire s'est cyniquement intitulé *Le Voleur* : lancé par Émile de Girardin en 1828, il atteint en quelques mois 25.000 abonnés, se plaçant en tête des journaux en termes de diffusion. Son titre et son intitulé, *Gazette des journaux français et étrangers*, évoquaient bien la pratique courante et tacitement admise de reproduction d'articles et de littérature sans autorisation préalable !

Le premier à avoir tiré le signal d'alarme est Balzac, dans une lettre célèbre aux écrivains français, parue en 1834 dans la *Revue de Paris*. Comme la plupart de ses confrères, Hugo publie dans la presse – c'est dans la même *Revue de Paris*, et la même année 1834, que paraît *Claude Guenx*. Comme la plupart de ses confrères, il est victime de la contrefaçon belge – c'est également en 1834 que la septième édition de *Bug-Jargal* paraît en contrefaçon à Bruxelles chez Louis Hauman et C^{ie}. Il a dû être sensible à l'appel de Balzac et il est tout à fait normal qu'il rejoigne en 1837 les auteurs réunis

pour défendre leurs droits. Leur idée est de s'associer pour établir avec les journaux des contrats et des tarifs officiels, et pour poursuivre en justice les organes de presse qui reproduisaient leurs œuvres sans autorisation. Le tout premier journal à signer un contrat avec la Société des Gens de Lettres, le 28 avril 1838, est d'ailleurs *Le Voleur*³ ! Il est tout aussi symptomatique que l'initiateur de cette société soit un des plus grands patrons de presse de l'époque, Louis Desnoyers, romancier, mais surtout directeur de la partie littéraire du journal *Le Siècle*. La présence de Victor Hugo dès le Comité fondateur s'explique donc tout naturellement.

Mais on ne peut exclure d'autres motifs, pour un écrivain encore jeune et déjà en pleine gloire, depuis la bataille d'*Hernani* et la publication de *Notre-Dame de Paris*. Désireux d'entrer en politique, poussé par Lamartine, en 1834, à se présenter aux élections, il sait qu'il ne peut pénétrer directement le milieu très fermé du pouvoir. Les députés en effet sont élus au scrutin censitaire, limitant l'accès au suffrage pour les candidats comme pour les électeurs : il faut s'être acquitté d'un impôt égal ou supérieur à 500 francs pour pouvoir se présenter. Or, l'impôt sur le revenu n'existe pas : en pratique, seul un grand propriétaire peut donc y parvenir. Hugo ne remplit pas les conditions. L'alternative est la chambre des pairs, qui dispose d'un vaste pouvoir et qui vient précisément de modifier ses règles. La pairie n'est plus héréditaire depuis Louis-Philippe. Pour autant, les pairs ne sont pas élus, mais nommés par le roi dans des catégories sociales définies selon des critères non officiels, mais incontournables. Tous les écrivains qui en font partie sont académiciens. Hugo doit donc passer par cette case. La stratégie est clairement exposée par Adèle Hugo, le « témoin de la vie » de son mari, étroitement surveillée et censurée, cependant, par la plume conjugale : « Restait la chambre des pairs. Mais pour pouvoir être nommé, il fallait être d'une des catégories où le roi devait choisir. Une seule était accessible à M. Victor Hugo : l'Académie⁴. » De fait, il s'y présente l'année suivante, en 1835, mais les visites lui font vite comprendre la difficulté. En particulier celle qu'il rend à un ami, Abel-François Villemain, secrétaire perpétuel en exercice. Celui-ci lui expose sans ambages son dilemme. « Il y a en moi deux hommes : l'écrivain qui ne consulte que sa conscience – vous avez cent fois sa voix, et le secrétaire perpétuel », qui « tâte le pouls de l'Académie ». Villemain avait bien conscience qu'en refusant sa voix à Hugo, « il faisait un vol aux lettres ». Il lui conseillait donc de laisser « mûrir sa candidature⁵ ».

La maturation peut-elle s'accélérer ? Deux ans plus tard, Villemain fait partie avec Hugo des fondateurs de la Société des Gens de Lettres. Il est aussitôt le premier président et figure toujours à ce titre, en habit d'académicien, au centre de la tapisserie des fondateurs exposée à l'hôtel de Massa, siège actuel de la Société. Victor Hugo y est représenté juste à côté du prestigieux confrère. Cela ouvre d'autres perspectives sur la

présence de Hugo dans le premier Comité. Sa seule adhésion à une association, quoique encore jeune et dépourvue de prestige, prouve qu'il est prêt à s'engager dans une démarche collective : il n'est pas l'Attila, le Goth, le barbare que redoutent les précieux habits verts. En 1839, trois académiciens font partie des fondateurs : outre Villemain, Jean-Pons Viennet et Pierre-François Tissot ont signé les statuts chez maître Maréchal, assurant, avec la haute aristocratie elle aussi bien représentée, la respectabilité de la nouvelle institution. Hugo élargit son cercle de connaissances.

Contrairement à des membres moins célèbres et moins introduits, ce ne sont sans doute pas l'appui ni la couverture financière de la Société qui ont motivé sa présence. D'une part, contrairement à ses confrères, il publie très peu en feuilleton, ce qui peut aussi expliquer le fait qu'il n'y ait jamais eu de conflit majeur avec la Société. À cette époque, c'est surtout un auteur dramatique (nous verrons que son adhésion à la S.A.C.D. et la défense du théâtre resteront ses priorités) et son grand succès romanesque, *Notre-Dame de Paris*, s'est uniquement fait en librairie. D'autre part, deux mois avant la création de la S.G.D.L., le 25 octobre 1838, il a signé un contrat avec une « Société en commandite pour l'exploitation des œuvres de Victor Hugo » fondée par son éditeur, Duriez, pour l'exclusivité, pendant dix ans, de son œuvre passée et à venir, contre une somme rondelette de 300.000 francs⁶. Ce contrat n'était pas en opposition avec les statuts de la Société, l'apport ne concernant que les droits de reproduction dans la presse ou au théâtre, et la cession de ces droits n'étant pas, de toute façon, rétroactive. Mais cette somme considérable mettait durablement l'auteur à l'abri du besoin. S'il a toujours été sensible au secours que la S.G.D.L. accordait aux écrivains nécessiteux, il n'en a jamais eu besoin pour lui-même. Ce n'est donc pas la nécessité financière qui a conduit Hugo à adhérer. Pour autant, l'hypothèse d'un jeu de billard à trois bandes entre la S.G.D.L., l'Académie et la chambre des pairs ne peut rester qu'une hypothèse.

Du Comité fondateur, réuni le 31 décembre 1837, au Comité qui sera reconduit par la première assemblée générale officielle, le 16 avril 1838, et jusqu'à son exil, le 11 décembre 1851, Hugo est réélu année après année au Comité. Le coup d'État de 1851 ayant empêché les élections, qui ont alors lieu en décembre, il reste même théoriquement en poste jusqu'au 15 mai 1852 ! En arrondissant les années, il est ainsi considéré comme membre du Comité durant seize ans, compte tenu d'un an « supplémentaire⁷ » – en fait, il y est resté quatorze ans et un peu plus de cinq mois.

Du moins sur le papier, car sa présence effective est tout à fait exceptionnelle ! Il n'est pas présent à la première réunion du Comité, mais bien à la deuxième. Puis... on n'entend plus parler de lui pendant deux ans. Statutairement, il devrait être mis à l'amende pour ses absences⁸, comme le furent Alexandre Dumas ou le fondateur

Desnoyers. Mais le système semble alors souple : François Villemain y échappe, sans doute en tant que président, et George Sand, peut-être parce que c'est la seule femme ? Mais pourquoi a-t-on épargné Victor Hugo ? Rien à ma connaissance ne le dit. C'est d'ailleurs en son absence que le Comité le choisit comme quatrième président, le 9 janvier 1840, après Villemain, Desnoyers et Balzac. Il doit alors faire acte de présence : il siège à la séance suivante, mais laisse Balzac, plus âgé et plus expérimenté, présider la séance. Tous deux quittent d'ailleurs la salle à 17 heures, heure limite pour échapper à l'amende, et laissent le doyen d'âge achever la présidence.

Et même par la suite, le président Hugo ne siégera qu'exceptionnellement. J'ai ainsi noté sa présence à une séance extraordinaire, convoquée pour une affaire qui le concerne directement et sur laquelle je reviendrai. Encore n'est-il présent que durant les discussions concernant cette affaire. Le 5 juin 1840, il est là, car il doit ce jour-là présenter les résultats d'une démarche au ministère, mais, arrivé en retard, il ne préside pas⁹. Il faut dire qu'il est loin d'être le plus négligent. Les absences sont alors nombreuses : à plusieurs reprises, le Comité ne peut siéger faute de quorum et l'agent ne parvient plus à gérer le système complexe des amendes. Le 6 novembre, lorsqu'on renouvelle le bureau, on est même obligé d'abaisser le quorum, neuf membres étant absents. Plus singulier encore : lors de l'assemblée générale qu'il doit présider, Victor Hugo n'assiste qu'au rapport sur sa gestion. Puis il invite les participants à voter « avec le plus grand ordre et de manière à ne pas troubler les autres opérations de l'assemblée. À cet instant M. Victor Hugo qui préside la séance se retire et le fauteuil est occupé par M. Félix Pyat, l'un des vice-présidents du Comité¹⁰ ». Son absence semble tellement naturelle aux rédacteurs des procès-verbaux qu'à l'assemblée générale suivante, le 10 janvier 1841, alors qu'il n'est plus président et que son successeur, Arago, se retire à son tour en laissant présider Félix Pyat, le secrétaire se trompe et note en marge : « Excuses de M. Victor Hugo. » Apparemment, on ne prête qu'aux riches...

Malgré cette désinvolture et son absence à la séance du 6 novembre 1840 où l'on renouvelle le bureau, Hugo obtient quatre voix pour la présidence. Ses amis tiennent suffisamment à lui pour bloquer le vote : six voix seulement se portent sur son concurrent, Arago, cinq membres ne s'étant pas exprimés. Trois votes successifs ne parviennent pas à les départager et Arago finit par être élu « par ballottage », donc avec une majorité simple, sans avoir obtenu le nombre de voix suffisant pour le scrutin. À la séance suivante, Hugo est nommé à l'unanimité président honoraire et une députation est désignée pour aller le lui annoncer¹¹. Il est le premier à porter ce titre. Cela règle en tout cas le problème des amendes, puisque les présidents honoraires en sont dispensés. Le plus surprenant, en tout cas, est qu'il ne se soit presque jamais embarrassé d'excuses. Lorsque la Deuxième République le portera à l'Assemblée

nationale, il se contentera, le 6 janvier 1849, de s'excuser pour toute la durée de son mandat. On a alors besoin de lui, cela ne pose aucun problème.

Outre les Comités, qui votent les rapports, l'important est de siéger dans les commissions qui les préparent. La moisson est plus faible encore. Hugo s'est inscrit dans deux commissions. La commission des relations officielles ne s'est réunie qu'une seule fois, le 1^{er} juillet 1839, après report pour absence de quorum. Le temps d'élire Victor Hugo comme président et de commander à Charles Merruau un mémoire à soumettre au gouvernement. L'examen de ce mémoire est remis à une séance ultérieure... dont la date est laissée en blanc ! Je n'en ai pas trouvé trace par la suite. Hugo s'est aussi inscrit en 1840 dans la commission dramatique, réunissant cinq membres qui ont tenté trois fois de se réunir, sans succès, car il n'y eut à chaque fois qu'un seul présent, Auguste Luchet¹².

Sur ces entrefaites, notre grand homme est enfin élu à l'Académie, le 7 janvier 1841. Il en profite pour faire une apparition au comité de la S.G.D.L., le 15 janvier suivant... pour demander un congé de trois mois. Espérait-il une réaction de ses confrères à sa récente élection ? Il est curieux en tout cas qu'il ne soit pas même fait mention de son élection dans les registres. Avec la présidence d'Arago, l'assistance devient plus nombreuse au comité. Hugo y revient même occasionnellement, le 25 mai 1841. C'est encore en son absence que le bureau se renouvelle, le 17 janvier 1842, où il obtient à nouveau quatre voix pour la présidence. Arago finit par l'emporter, une fois encore au ballottage¹³. Hugo comptera encore cinq voix le 13 janvier 1843 et Arago ne se sera élu que par ballottage au troisième, par sept voix contre cinq à Hugo¹⁴. Arago est le seul président élu au ballottage, et par quatre fois. L'ombre de Victor Hugo planait encore sur les élections.

Cette rareté de Hugo lors des comités ne signifie pas pour autant un désintérêt pour la Société. Sa signature n'apparaît pas dans les registres, que doit pourtant signer le président, mais il se déplace le 2 novembre 1846 pour signer le contrat d'engagement du nouvel agent central, Louis-Stanislas Godefroy, en tant que président honoraire. On peut compter sur lui dans un moment important pour la vie de la Société... même s'il arrive avec un large retard pour prendre la présidence de la séance. C'est à lui d'annoncer au candidat l'interprétation que l'on va donner à un article des statuts et les conditions de sa rémunération. On peut penser que la présence d'un auteur de cette stature est propre à impressionner un candidat de trente-trois ans¹⁵.

Victor Hugo apparaît encore très sporadiquement par la suite et, lorsqu'il est élu député en 1848, il se fend d'une lettre où il exprime son espoir de venir déjeuner quelquefois le lundi avec ses collègues¹⁶. L'intention y est. Mais d'autres affaires le retiennent alors ailleurs.

II. 1841 : L'ACADÉMICIEN

L'Académie, d'abord, puisqu'il faut en parler ! On sait que Hugo s'y est présenté deux fois en vain, en 1836, puis en 1840, avant d'y être élu en 1841. C'est lors de la deuxième tentative qu'un malaise s'installe à la Société des Gens de Lettres. Depuis le 9 janvier 1840, Hugo est son président. Par la suite, l'idée s'imposera que la présidence de la S.G.D.L. est le « marchepied » pour pénétrer sous la Coupole. Ce n'est pas encore le cas : le 20 février, les immortels lui préfèrent, au quatrième tour, le médecin Pierre Flourens, auteur de livres de physiologie animale, par dix-sept voix, contre douze à Hugo. La faction classique est encore puissante, et violemment hostile au général en chef de la bataille d'*Hernani*... Lors de la même séance, le comte Molé, homme d'État, qui sort à peine de la présidence du Conseil des ministres, auteur pour sa part de rapports politiques et administratifs, est également élu au second fauteuil vacant. Mais où est la littérature ?

C'est la question que se pose la presse, le grand public et, bien sûr, la Société des Gens de Lettres, bastion de la jeune génération romantique. Quatre jours plus tard, le 24 février 1840, un comité exceptionnel est convoqué à ce sujet. On lit textuellement dans le registre :

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée au Comité par M. Janéty membre de la Société à l'occasion des nominations récentes de l'Académie. Il demande si ce n'est pas le cas pour le comité au nom de la Société entière de protester contre ses tendances antilittéraires.

M. Altaroche formule une proposition dans ce sens. Il pense qu'il est du devoir du Comité qui a pour mission de défendre les intérêts de la littérature en toutes circonstances de publier au nom de la Société un manifeste dans le but d'improuver la persistance de l'académie à ne pas consulter dans ses choix les titres littéraires des candidats.

La suite est plus surprenante et montre sans doute que la diplomatie l'emporte sur la rancœur chez le candidat évincé. Car Hugo, ce jour-là, est exceptionnellement présent :

M. Victor Hugo s'oppose à la prise en considération de la proposition. Tout en reconnaissant qu'un grave intérêt littéraire commande cette manifestation, il craint que sa position particulière ne nuise à l'effet qu'elle doit produire dans le

public & qu'on ne suppose que le Président de la Société a provoqué une manifestation de la part de cette dernière, qu'enfin cette manifestation est son œuvre à lui & non l'œuvre de la Société. Il déclare donc voter contre la proposition & il demande qu'il soit fait mention de son opposition & de son vote dans le cas où elle serait adoptée par la majorité¹⁷.

Ce qui sera le cas : « La proposition est mise aux voix et adoptée. Sa rédaction est renvoyée à une commission de deux membres. » Le refus de Victor Hugo est bien mentionné puisque la presse en rend compte : « La *Société des gens de lettres*, malgré l'opposition de M. Victor Hugo, l'un de ses membres, a décidé qu'une protestation serait faite par elle contre les tendances extrà-littéraires manifestées par les derniers choix de l'Académie-Française¹⁸. » Le candidat malheureux sait que les fauteuils se libèrent rapidement et qu'une déclaration de guerre serait défavorable à une future candidature. Sa prudence se révèle payante : un an plus tard, en 1841, il pourra revêtir l'habit vert.

Pas un mot – faut-il s'en étonner ? – sur la Société des Gens de Lettres dans son discours de réception, et même cette envolée, superbe mais curieuse dans le contexte de la Société, qui semble louer la contrefaçon en Belgique au nom du prestige de la littérature française : « Depuis la mort du grand Goëthe, la pensée allemande est rentrée dans l'ombre ; depuis la mort de Byron et de Walter Scott, la poésie anglaise s'est éteinte ; il n'y a plus à cette heure dans l'univers qu'une seule littérature allumée et vivante, c'est la littérature française. On ne lit plus que des livres français de Pétersbourg à Cadix, de Calcutta à New-York. Le monde s'en inspire, la Belgique en vit. » Un bon mot au goût amer pour ceux qui en sont victimes... L'éloge de son prédécesseur, Népomucène Lemerrier, qui avait été un de ses plus irréductibles opposants, se limite à une allusion à sa résistance à Napoléon. Juste retour des choses ? En réponse, le discours de Salvandy s'attarde davantage sur Lemerrier que sur Victor Hugo. Ironie de l'histoire : Salvandy, qui ne dit pas un mot sur la jeune S.G.D.L., a depuis pris place sur la tapisserie de ses fondateurs¹⁹.

Hugo académicien, voilà une opportunité pour la S.G.D.L. ! Elle n'a que trois ans d'existence, déborde de projets, mais manque encore de moyens. Hugo est déjà sa figure de proue, mais jusqu'à présent sans grande efficacité. En 1840, durant sa présidence, mais au moment où il est débouté pour la deuxième fois de la Coupole, l'idée vient au Comité de réclamer trois mille francs au gouvernement sur le fonds de secours et d'encouragement aux lettres, pour organiser elle-même la distribution des aides aux hommes de lettres impécunieux. En son absence, Victor Hugo est désigné

pour prendre la tête d'une commission chargée de présenter la demande au ministre. En vain, bien entendu²⁰. L'idée fera son chemin à la Société, nous la retrouverons.

Et pas seulement à la S.G.D.L. ! Quelques années plus tard, en 1847, voilà que l'Académie à son tour se préoccupe de la situation précaire des hommes de lettres, et crée une commission pour chercher des solutions. Étrange coïncidence : en font partie deux anciens présidents de la S.G.D.L. : Jean-Pons Viennet et Victor Hugo. Si on les consultait ? suggère Auguste Maquet au Comité. Celui-ci décide qu'ils « seront invités par lettres spéciales à vouloir bien se rendre à la réunion du Comité de samedi prochain six décembre²¹ ». Hugo ne se dérange pas. Viennet, après avoir fait un exposé sur les fastes de l'Académie, annonce pour terminer « que rien de positif n'a encore été décidé²² ». Le malaise est flagrant ; Viennet l'affronte, Hugo le contourne. On peut même se demander si la démarche, tentée en vain à la S.G.D.L. sous la présidence de Hugo, ne lui aurait pas semblé plus opportune à l'Académie. Hugo a montré à plusieurs reprises sa préoccupation du sort des auteurs nécessiteux : le fait que la question se soit posée sous sa présidence à la S.G.D.L., peu après son élection à l'Académie, puis dès son élection à l'Assemblée nationale n'est peut-être pas fortuit. En 1847, les membres du Comité tentent de faire bonne figure en se disant que la proposition de l'Académie est déjà une preuve de sympathie et peut avoir une heureuse influence sur la position des gens de lettres et de la littérature en général, mais c'est un camouflet que l'absence de Hugo vient appuyer.

Absence prudente, peut-être, pour une autre raison. Nous avons déjà vu la diplomatie du grand homme. Le malaise actuel est plus ancien, peut-être lié aux démarches trop voyantes effectuées par la jeune association auprès des hommes en place. Elles ont en tout cas suscité quelques sarcasmes dans la presse. Juste après l'audition de Viennet, le 6 décembre 1847, le Comité s'attache en effet à un article polémique paru dans le *Penseur de Lyon*. Ce journal, qui n'a guère laissé de trace dans l'histoire et qui n'est pas même déposé à la Bibliothèque nationale de France, accuse des membres du Comité d'avoir soutenu, auprès du ministre, des auteurs indignes d'une subvention. Plus grave : il aurait ainsi répercuté « une note adressée à divers journaux » assortie d'insultes à l'égard du ministre et de la Société²³.

Il se trouve, en effet, que la Société des Gens de Lettres vient de prendre pour président Narcisse-Achille, comte de Salvandy, à peine admis comme sociétaire, et précisément ministre de l'Instruction publique ! En charge donc du fonds de soutien aux gens de lettres et d'encouragement aux sociétés savantes. A-t-il été influencé par ses confrères dans l'attribution des secours ? Eh bien oui, la Société le reconnaît. Mais ponctuellement, et non, comme le souhaite l'Académie, par le versement d'une somme globale. Au moins à deux reprises, la S.G.D.L. a bien demandé des aides au ministre

pour des hommes de lettres, et il y a répondu favorablement²⁴. Les registres ne citent aucun nom, mais certains ont-ils circulé dans la presse ? Est-ce la raison de l'article ? En tous les cas, il ne faut pas « laisser penser que lorsqu'on vient au secours d'un homme de lettres, on secourt un homme imméritant », estime Audibert, avocat et historien, membre du Comité²⁵. Le reproche est effectivement adressé depuis l'origine et de tout temps à la Société des Gens de Lettres de traiter sur un même pied tous les auteurs, quel que soit leur « mérite ». Deviendrait-on homme de mérite du seul fait que l'on écrit ? La question n'est pas là, semble répondre Audibert, mais l'on mérite le même traitement au sein de la Société. Dans un monde qui confond facilement mérite littéraire et chiffres de ventes, la question n'est pas anodine et restera préoccupante.

Par ailleurs, outre ces secours pour des membres, la Société se félicitait d'avoir touché de Salvandy 2.000 francs lors de son élection à la présidence, sur le budget d'encouragement aux sociétés littéraires et savantes, ce qui représentait le cinquième de ce fonds, ainsi que d'autres menus services²⁶. Le persiflage de la presse n'est peut-être pas injustifié et Hugo se tient prudemment à l'écart. La Société décide de répondre par un communiqué, publié dans sa *Chronique* du mois de décembre : « si l'on pouvait avec convenance citer des noms propres, il serait impossible de révoquer en doute l'impartialité qui a présidé à la fois à l'intervention du comité, et à la distribution des secours²⁷ ». Il est signé d'une poignée d'administrateurs, notamment de Viennet, mais pas de Victor Hugo, qui omet d'autant plus facilement de signer les communiqués et pétitions qu'il ne fréquente guère les comités.

S'il se montre prudent dans les engagements qui peuvent compromettre son image, et souvent absent des comités, Victor Hugo ne ménage pas ses efforts pour aider la Société des Gens de Lettres, dont la situation financière reste très précaire dix ans après sa fondation. Il n'hésite jamais à apporter son concours aux initiatives prises pour renflouer les caisses. Pour des écrivains, la plus évidente est la vente d'ouvrages collectifs. Dans le recueil *Babel*, publié en 1840, Hugo publie « Le 7 août 1829 », qui paraîtra la même année dans *Les Rayons et les Ombres*. Lorsque la Société songe à offrir un bal au profit de la caisse sociale, en 1849, il l'honore de sa présence, soulevant les sarcasmes des caricaturistes : « Ce soir-là, le grand homme flamboyait, tandis que le bon Dieu faisait, la nuit, — l'autre Dieu, — le vrai, son entrée au milieu de ses adorateurs prosternés²⁸. » Discrètement, il fera régulièrement des dons à la caisse de secours.

III. 1848 : LE DÉPUTÉ

Dans le plan de carrière, plus ou moins conscient, décrit par Adèle Hugo, l'élection à l'Académie aurait été le marchepied de Victor Hugo en politique, puisqu'elle aurait permis au roi de le nommer parmi les pairs. Et tout a bien fonctionné : quatre ans après sa réception sous la Coupole, il entre à la Chambre des pairs, le 13 avril 1845. Il y rejoint ce confrère désormais oublié de l'histoire, quoiqu'il eût comme lui été académicien, pair de France et président de la Société des Gens de Lettres, Abel-François Villemain, dont la seule citation qui ait survécu aurait pu effrayer notre grand homme : « La littérature mène à tout, à condition de la quitter²⁹. » Car la boutade a bien failli s'appliquer à Victor Hugo, qui, après l'échec des *Burgraves* en 1843, ne publie plus ni roman, ni recueil de poèmes, ni pièce de théâtre, pour se consacrer de plus en plus ardemment à la politique. Il faut bien avouer que ce qui l'a ramené à la publication (car l'écriture est régulière), c'est le coup le plus violent et le plus odieux qui lui ait été porté : l'exil de près de vingt ans qui l'a éloigné de la vie publique et qui a permis l'éclosion de ses grands chefs-d'œuvre. C'est par la politique, d'ailleurs, qu'il revient à la prose, par le pamphlet, avec *Napoléon le petit* (1852), puis à la poésie, avec *Les Châtiments* (1853). Peut-être l'écrivain nous fut-il restitué par la chute de la royauté, qui, le 24 février 1848, l'expulse avec Villemain de la Chambre des pairs.

Qu'à cela ne tienne ! Il n'y a plus besoin, sous la II^e République, d'être un propriétaire rentier pour se présenter devant le peuple et briguer l'Assemblée nationale. Et justement, la Société des Gens de Lettres (brièvement rebaptisée « Société républicaine des Gens de Lettres³⁰ ») a de nouveau une idée. On sait dans quel contexte se sont déroulées ces élections. Après les journées de février, qui ont entraîné l'abdication de Louis-Philippe ; après le refus des républicains, menés par Lamartine, de maintenir la royauté ; après l'instauration d'un gouvernement provisoire, des élections sont programmées pour le 9 avril. Les difficultés rencontrées amènent à les reporter plusieurs fois, les plus radicaux craignant, à juste titre, que le vote conservateur des campagnes les écarte du pouvoir.

C'est dans ce calendrier fluctuant qu'un jeune administrateur, Auguste Lireux, fait le 13 mars 1848 une proposition au Comité de la S.G.D.L. : « À la veille des élections il est bon d'envoyer à l'assemblée nationale des représentans choisis parmi les hommes de lettres. » La suggestion est aussitôt adoptée. Michel Masson, romancier et auteur de théâtre, est chargé de tâter sur ce sujet la Société des auteurs dramatiques (S.A.C.D.), la plus ancienne et la plus respectable, à l'époque, des sociétés d'auteurs³¹. Celle-ci se défousse : sans refuser le principe, elle souligne que seule une assemblée générale peut prendre une décision aussi grave. Or, la convocation d'une assemblée n'est pas une mince affaire, et la date du 9 avril est bien proche. Nous verrons que cette dérobade cache en fait une manœuvre subtile pour récupérer cette idée... et Victor Hugo !

Sa réaction, en tout cas, engendre une petite tornade à la S.G.D.L. Le 20 mars, tout en en prenant acte, les écrivains se déchirent sur un éventuel programme, en tout cas sur leur statut dans la société. Louis Lurine introduit une formule alors à la mode, assimilant les écrivains à des « ouvriers de l'intelligence ». Desnoyers lui rappelle les implications de ce vieux débat : le salaire de l'ouvrier ne donne pas la propriété de sa production, comme c'est le cas pour les écrivains³². Bref, entre les plus radicaux et les plus modérés, entre les travailleurs de la plume et les propriétaires de leurs œuvres, le ton monte. Édouard Montagne, qui entreprend en 1889 l'histoire de la Société, résume ces discussions d'une phrase lapidaire : « Ce desideratum donne matière à des arguties de discussion stérile, au milieu de laquelle s'achève la séance, sans qu'il soit formulé de conclusion³³. » Fort heureusement, quelques jours après cette séance, des manifestations parisiennes imposent le report des élections au 23 avril, ce qui donne au Comité le temps de s'organiser et de travailler à une candidature commune.

Voire ! Si la Société des architectes rejoint volontiers cette idée³⁴, la S.A.C.D. défend une proposition alternative : former, avec les cinq principales associations d'artistes et d'auteurs³⁵, un « club des arts et des lettres ». Le but serait de désigner « cinq représentants des intérêts généraux de chacune de ces associations à l'assemblée nationale³⁶ ». Deux des associations concernées ont déjà nommé leur représentant. Rendez-vous est fixé au 18 avril pour une assemblée commune, chaque association s'engageant à convoquer d'ici là sa propre assemblée générale. On commence alors à voir les choses en grand.

La S.G.D.L. avait prévu de convoquer son assemblée générale le 2 avril 1848. Mais celle-ci avait dû être reportée, Paul Féval ayant estimé que les membres du Comité, insuffisamment républicains, devaient démissionner auparavant ! « Tout est folie, d'ailleurs, à cette époque de transition », résume Montagne. À tel point que le procès-verbal de l'assemblée reportée à une date ultérieure ne figure pas dans les registres, et que sa date même est inconnue de l'historien, qui la situe largement « entre le 1^{er} avril et le 12 juin³⁷ » ! C'est par la presse que nous apprenons qu'elle s'est tenue le lundi 17 avril, juste à temps, donc, pour désigner son candidat et l'annoncer le lendemain aux autres associations.

Voilà donc nos écrivains assemblés pour désigner leur candidat sur la liste commune aux cinq sociétés réunies. Faute de procès-verbal, on doit à nouveau se rabattre sur la presse. Celle-ci prend d'ailleurs acte des choix préliminaires, qui se sont exprimés lors de la réunion des cinq comités gouvernant les cinq associations, le 15 avril, dans la salle Bonne-Nouvelle : « M. Victor Hugo sera sans doute le candidat de la Société des Gens de Lettres³⁸. » Pas de problème, donc, de ce côté. La Société des

auteurs dramatiques hésite quant à elle entre trois candidats : Théophile Marion-Dumersan, Adolphe Dumas et Étienne Arago.

L'assemblée générale de la S.G.D.L., le 17 avril, devrait donc être une pure formalité pour désigner le seul candidat, Hugo – même si l'ambiance parisienne est électrique : la veille, de nouvelles manifestations ont été violemment repoussées par les gardes nationaux. Or, dès l'ouverture, coup de théâtre : la S.A.C.D. a organisé la veille sa propre assemblée générale... et a désigné Hugo comme son candidat ! Que s'est-il passé ? Le revirement s'explique par la faible notoriété des candidats officiels : Dumas (mais pas Alexandre), Arago (mais pas Jacques), quant à Dumersan, il est, à soixante-neuf ans, dans la dernière année de sa vie et ne publie plus que des chansons et des vaudevilles. Rien de bien enthousiasmant face au candidat présumé de la S.G.D.L. ! Alors que l'assemblée « écoutait des professions de foi, s'attardait et s'ennuyait », Alexandre Dumas, « fort impatienté », se serait écrié : « Eh, parbleu ! nommons l'auteur d'*Hernani* ! Et ce mouvement de sensibilité charmante a, sur-le-champ-tout entraîné³⁹. » Adolphe Dumas se désiste, personne ne soutient Dumersan, Étienne Arago reste seul en lice, mais Alexandre Dumas insiste : malgré ses « succès honorables », Arago « ne peut contrebalancer la candidature » de Victor Hugo⁴⁰.

L'auteur des *Trois Mousquetaires*, rappelons-le, est aussi membre fondateur de la S.G.D.L. Il ne peut ignorer que Hugo est son candidat. Non seulement il n'a pas de scrupule à couper l'herbe sous le pied de la jeune société, mais il ne prendra pas même la peine de l'en avertir. Dans le contexte du XIX^e siècle, la société fondée par Beaumarchais, plus ancienne, plus riche et mieux implantée dans un Paris plus attaché à ses théâtres qu'aux romans-feuilletons, est incontestablement un meilleur atout pour assurer une élection. La S.G.D.L. elle-même doit le reconnaître. Dans ses tout débuts, elle avait déjà connu la même situation et avait cédé le pas à son aînée⁴¹. En 1848, le silence des protagonistes appartenant aux deux sociétés en dit sans doute long aussi sur le malaise.

Quant à Victor Hugo, il est présent à la S.A.C.D. et prend la parole pour un discours dont le journal de la profession, *L'Argus*, ne reproduit que des fragments... sur quatre colonnes. Après avoir remercié ses confrères, il rappelle qu'il n'a pas fait acte de candidature. Mais il est « à la disposition de ses concitoyens » et sera donc à son poste « comme tout soldat est candidat au champ de bataille ». Ce mandat sera pour lui un honneur (ce pour quoi il ne le sollicite pas) et un danger (ce pour quoi il ne le refuse pas). « Je serai fier d'être choisi, satisfait d'être oublié. » Il se présente comme un « ouvrier de l'intelligence » et promet aux ouvriers de Paris dix places sur son bulletin.

La candidature de Hugo est votée à l'unanimité par les auteurs dramatiques. Pas plus que Dumas, il ne prend soin d'en informer la Société des Gens de Lettres. Mais

contrairement à Dumas, il ne se dérobe pas. Le lendemain, il est présent à son assemblée générale.

La S.G.D.L. aurait pu, comme dix ans plus tôt, s'effacer devant sa sœur aînée. Mais désormais, c'est une association bien établie, fière de ses prérogatives... et qui, rappelons-le, avait lancé la première l'idée d'une liste commune et proposé la candidature de Hugo. Cette récupération par les auteurs dramatiques a du mal à passer. Plusieurs sociétaires s'en offusquent et plaident pour que Hugo soit également le candidat de la S.G.D.L. Celui-ci refuse cette double casquette, car, plaide-t-il, « la Société renoncerait à un avantage en reportant sur lui une nomination déjà assurée ailleurs ». Avantage ? Voire ! Il faudrait pour cela désigner un candidat d'une égale renommée ! Or aucune « sommité littéraire » n'est présente dans la salle, la candidature de Hugo ayant semblé acquise. Quatre auteurs peu connus du grand public restent candidats potentiels. On se retrouve donc dans la même position que la S.A.C.D., la veille, mais la seule cartouche efficace a été tirée.

Hugo semble sincèrement embarrassé. La S.G.D.L., qui découvre la situation, se trouve à brûle-pourpoint dans une situation délicate. On constate d'ailleurs qu'Eugène Sue, Alexandre Dumas, Balzac – sans doute les trois auteurs vedettes de la S.G.D.L. en l'absence de Victor Hugo – n'ont pas jugé bon de se déplacer : il faut dire qu'ils sont déjà, tous les trois, candidats dans la Seine⁴². Dumas s'est en outre présenté dans la Seine-et-Oise (où se situe son château de Monte-Cristo) et Sue dans le Loiret. Tous les trois essuieront un échec aux élections. Pourquoi Hugo seul s'est-il présenté à l'assemblée de la S.G.D.L. ? Il faut croire qu'il a préféré désamorcer la situation.

Toujours diplomate, en effet, l'écrivain entend se placer au-dessus de la mêlée : s'il obtient un siège, il sera « élu comme député par le suffrage de ses concitoyens », assure-t-il, et défendra « la cause des lettres » même s'il n'a pas « été choisi spécialement ni par l'une, ni par l'autre des sociétés littéraires ». Tiens ? Aurait-il oublié que la veille, il a été choisi par la S.A.C.D. ? Il refuse bien sûr de donner son avis sur les quatre postulants restants, qu'il estime également dignes de siéger à l'Assemblée. Au terme de la séance, Alphonse Esquiros est désigné comme candidat de la S.G.D.L., mais quelques voix se sont quand même portées sur Hugo, quoiqu'il n'ait pas été candidat...

Et c'est Victor Hugo, d'ailleurs, et non Esquiros, qui « fait suivre cet exposé d'une éloquente profession de foi pleine de sincérité, de noblesse et d'enthousiasme ; il ne s'est pas posé en républicain de la veille, il a également décliné la qualité de républicain du lendemain ; mais il a envisagé la question républicaine pour la France comme une question de grandeur et d'influence sur l'Europe et le monde. Il a énergiquement versé le blâme sur les gouvernements absolus qui se déshonorent par la tyrannie, et a terminé par des appréciations politiques qui font le plus grand honneur à son caractère et à son

talent⁴³ ». On comprend que certains aient malgré tout voté pour lui, portés par ce lyrisme. Il s'est adroitement tiré de la situation.

L'affiche est en fin de compte imprimée au nom des cinq associations des lettres et des arts, avec les cinq candidats sans précision d'appartenance. Cette affiche, disponible sur le site de la ville de Paris⁴⁴, témoigne de cette élection. Elle est rédigée dans un style pompeusement hugolien, mais reste très vague sur le programme. Elle parle au nom des citoyens Victor Hugo, homme de lettres ; Michelot, artiste dramatique ; Alphonse Esquiros, homme de lettres ; F. Halévy, compositeur ; Delaire, peintre. Mais surtout au nom de la pensée qui fait briller la France entre toutes les nations. « Chacun de ses mouvements est une secousse donnée au monde. Les trônes s'écroulent ; les idées restent et grandissent. » Le style en est immédiatement reconnaissable.

À lire cette affiche, Hugo semble donc bien avoir renoncé à être candidat d'une association, ni S.A.C.D. ni S.G.D.L., Esquiros et lui étant sur le même pied. Si les cinq candidats se présentent globalement au nom des cinq associations, aucune d'entre elles n'est citée. L'affiche n'utilise pas non plus la formule « ouvriers de la pensée » : les deux candidats de la S.A.C.D. et de la S.G.D.L. se disent « hommes de lettres », mais la profession de foi se termine par la formule similaire que l'on avait trouvée sous la plume de Hugo : « Ouvriers, nos frères, quand il s'agit d'accomplir l'œuvre sociale, faites une place aux ouvriers de l'intelligence. » Ces compromis discrets semblent bien d'une habile diplomatie.

Hugo n'est pas élu le 22 avril.

Mais par manque d'expérience, l'organisation des élections a posé un problème ennuyeux. La possibilité de se présenter dans plusieurs circonscriptions a faussé les résultats : plusieurs représentants (dont Lamartine) sont élus plusieurs fois, dans des circonscriptions différentes, mais ne peuvent bien sûr exercer qu'un seul mandat... et du coup, il manque des députés pour composer l'Assemblée ! Des élections complémentaires sont annoncées le 4 juin. La révolution cependant rattrape les législateurs. Entre-temps, le 15 mai, au cours d'une manifestation de soutien à l'insurrection polonaise, un coup de force est tenté par Auguste Blanqui contre l'Assemblée nationale. C'est dans une atmosphère tendue que l'on doit faire campagne. Cette fois, Hugo s'engage avec véhémence pour l'ordre contre le chaos. Et seul.

Seul... sur l'affiche : on sait qu'il est alors membre du club de la rue de Poitiers, que l'on désignera par la suite sous le nom de « parti de l'ordre », dont les membres étaient surnommés « les burgraves », allusion hugolienne quelque peu désobligeante. Club de réflexion plus que parti politique, le parti de l'ordre n'avait aucune unité à

l'Assemblée nationale et plusieurs membres, à commencer par Victor Hugo, prirent rapidement leurs distances.

Les cinq associations des Arts, des Lettres, de l'Industrie et des Ouvriers se réunissent le 29 mai au Bazar Bonne-Foi. D'emblée, Hugo réclame une candidature unique : « Il y a un mois j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale, m'abstenir de toute candidature personnelle ; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'Assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente. » Il fait clairement allusion aux insurgés du 15 mai, ces « insensés » qui ont osé « violer l'Assemblée nationale [...] Avant cet événement qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui c'est un devoir et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est désertter. Vous le voyez, je ne déserte pas. »

Cette fois, l'Industrie et les Ouvriers se sont joints aux Arts et aux Lettres, et Victor Hugo, dans les réponses au public, doit préciser sa position sur le prolétariat, le socialisme, les républicains... Il s'exprime désormais en son nom et défend ses idées, sa position. Mais Taylor, qui préside le cercle des cinq associations, lui rappelle qu'il parle « devant une association des associations » et « que c'est, en réalité, de l'association qu'il tiendra ce mandat que les artistes et les ouvriers veulent lui confier au nom de l'art et du travail ». En fin de compte, « L'assemblée proclame, à l'unanimité, Victor Hugo candidat des Associations réunies⁴⁵ ». Rappel à l'ordre aussi nécessaire qu'inefficace.

Car la deuxième affiche électorale de Hugo se fera désormais au nom du drapeau tricolore contre le drapeau rouge, de la « sainte communion de tous les Français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique ». Il répond « à l'appel des soixante mille électeurs qui [l']ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine ». Pas un mot sur les associations qui l'ont pourtant bien élu, mais au verso, il fait figurer le discours qu'il a prononcé au Bazar Bonne-Foi ; le dernier volet présente un bulletin de vote avec une liste prévue pour onze noms. Seul y figure celui de Victor Hugo⁴⁶. A-t-il oublié sa promesse d'y inscrire dix ouvriers parisiens ?

Dans ses diverses professions de foi, en tout cas, le message est clair : ce n'est pas l'ambition personnelle qui a conduit le poète à se présenter seul, c'est l'urgence de la situation. Plus question donc de discussions oiseuses entre sociétés d'artistes et d'écrivains. Il ne sera pas le candidat des Arts et Lettres, mais de l'ordre démocratique. Ses confrères n'ont donc aucune raison de s'en offusquer. Cette fois, Hugo est député, par 87.000 voix. Et en son nom propre. Sans doute garde-t-il, plus que jamais, l'impression que le cadre étroit d'une association lui a été défavorable le 22 avril.

Pourtant, dans la presse, demeure le souvenir du candidat des « cinq associations des lettres et des arts⁴⁷ ».

Les deux élections, à l'Académie et à l'Assemblée nationale, ont un point commun : par deux fois, Victor Hugo récuse toute ambition personnelle et ne pose sa candidature que sous la pression d'amis (Lemercier et Lamartine pour l'Académie) ou des événements (le coup de force de Blanqui). Louable modestie d'un écrivain par ailleurs bien conscient de son génie ? Précaution oratoire en cas d'échec ? Je pencherai plutôt pour une vision de sa vie et d'un destin qui le dépasse. Il plie sa volonté à un devoir plus large, une force dont il n'est que l'instrument. C'est cette force qui triomphe et le fait triompher.

L'action de Victor Hugo à l'Assemblée nationale est bien connue. Dans le cadre de mon sujet, je ne retiendrai que deux interventions concernant la S.G.D.L.

La première concerne les aides aux écrivains et aux sociétés qui les représentent, à commencer par la Société des Gens de Lettres. Sous la royauté, celle-ci était bien traitée par le ministère de l'Instruction publique, dont elle dépendait. Et pour cause : le ministre, Salvandy, était membre du Comité et lui avait obtenu une allocation annuelle de 4.000 francs sur le fonds des sociétés savantes. Mais la révolution de février va balayer tout cela. Le nouveau gouvernement ne reconnaît pas l'arrêté pris par Salvandy, prétendant qu'il n'a été ni signé ni ordonnancé. Ce n'est pas impossible. Ou alors... Achille Jubinal, membre du Comité, croit savoir que la jeune république a purement et simplement déchiré cent cinquante ordonnancements et antédats des arrêtés dès le lendemain de la Révolution⁴⁸ ! Ce jeune historien, proche alors de Ledru-Rollin, peut avoir été bien informé. Pendant un an, la Société des Gens de Lettres tentera en vain de faire valoir ses droits révolus.

En revanche, le fonds de soutien aux lettres et aux arts, bien plus important, est reconduit à une hauteur de 300.000 francs : 200.000 pour les artistes, qui passent par des commandes du ministère de l'Intérieur, et 100.000 pour les auteurs, constitués en secours par le ministère de l'Instruction publique⁴⁹. Il s'agit là d'une autre affaire et la Société des Gens de Lettres espère bien avoir son mot à dire dans la distribution. Il est de notoriété publique, en effet, que ces aides déjà distribuées sous la royauté étaient mal gérées. Les ministères concernés le reconnaissent eux-mêmes, les députés s'en plaignent, les journaux ironisent sur les attributions scandaleuses à « un protégé de quelque électeur » ou à des employés du ministère qui publient une myriade de petits livres d'éducation faits avec une paire de ciseaux⁵⁰. Dès l'annonce de la reconduction, la Société des Gens de Lettres demande que « ces fonds arrivent par la société à leur destination réelle au lieu d'être stérilisés par une mauvaise distribution, faute aux bureaux du ministre de l'intérieur, et sans nécessité de justification humiliante⁵¹ ». Las !

Le ministre – qui demande lui-même qu'un examen sérieux des candidatures soit effectué – ne nomme dans la commission qui en est chargée que des fonctionnaires et des académiciens⁵². Aux protestations de la Société des Gens de Lettres, qui craint à juste titre que les secours ne soient attribués qu'aux universitaires et aux membres du corps enseignant auteurs de livres scolaires, le ministre répond tout bonnement « qu'il regrettait vivement d'avoir oublié le comité dans la composition de cette commission », mais qu'il était prêt à réparer cet oubli si la commission lui en faisait la demande⁵³ ! Réponse aussi fielleuse que cynique : la commission ne fera jamais une telle demande, il le sait. Et invoquer un « oubli » témoigne d'un mépris hautain pour une société qui tente de faire reconnaître ses droits. C'est lui signifier sans ambages qu'elle ne mérite pas d'être retenue. Le ministère acceptera tout au plus que la S.G.D.L. apostille les demandes de ses membres : sa recommandation sera prise très au sérieux. Après un an, on s'apercevra que sur les 100.000 francs, 14.000 sont revenus aux gens de lettres...

C'est là qu'intervient Victor Hugo qui, lors du vote du 17 juillet 1848, n'était pas concerné par ce fonds : il était pour sa part rapporteur sur les subventions aux théâtres parisiens. Il entre bien modestement dans le dossier des hommes de lettres, conscient sans doute des limites de ses exigences. Il demande que sur les 300.000 francs, 25.000 soient donnés directement aux cinq associations qu'il représente. Il émeut l'Assemblée en décrivant les souffrances des hommes de lettres et des artistes et l'utilité des associations, ces républiques qui existaient bien avant la République, qui embrassent leur famille entière, ont la pratique de la charité fraternelle, et dont les aumônes « ont le caractère d'intimité qui permet de donner peu en obligeant beaucoup, ce qui ne froisse jamais la noble pudeur de l'artiste ou de l'écrivain pauvre⁵⁴ ». Il sera entendu et 25.000 francs seront pris sur le fonds pour être partagés en cinq, 4.000 sont réservés aux membres de chaque association et 1.000 aux non-membres.

Mais Hugo semble avoir oublié deux choses qui vont empoisonner ses rapports avec ses confrères du Comité. D'abord, que la Société des Gens de Lettres dépend de l'Instruction publique et non de l'Intérieur, à laquelle il fait sa demande (via le comité de l'Intérieur qui représente le ministère à l'Assemblée nationale). Et c'est bien là que le bât blesse. Il semble que le comité des Finances de l'Assemblée n'ait émis qu'un simple avis, que chaque ministre compétent – de l'Intérieur et de l'Instruction publique – pouvait accueillir de différentes manières. Ce qui s'est produit : la somme aurait été ordonnancée au seul comité de l'Intérieur, dont ne dépend pas la S.G.D.L. C'est du moins l'explication qu'en donne son Comité, qui se plaint de ne pas avoir vu la couleur de la subvention⁵⁵.

Ensuite, Hugo ne se rend pas compte que la somme de 4.000 francs réservée aux membres de la S.G.D.L. a pu, volontairement ou non, être confondue avec la même

somme que Salvandy allouait pour l'administration de la Société et que celle-ci réclamait alors en vain ! Le ministère de l'Instruction publique confondra les deux allocations et refusera de prélever ces sommes sur les 100.000 francs qu'il est chargé de distribuer. Et là, le coup est encore plus rude ! On se souvient des railleries qu'avait suscitées dans la presse, deux ans plus tôt, la concomitance des fonctions de Salvandy, à la fois président de la S.G.D.L. et ministre de l'Instruction publique : c'est sur le fonds d'encouragements aux sociétés savantes que celui-ci avait aidé le Comité, mais il avait aussi écouté l'avis de ce dernier pour attribuer des secours aux gens de lettres.

Conclusion : la Société ne recevra ni l'allocation promise par Salvandy avant la chute de la royauté, ni celle votée par le nouveau régime à la demande de Victor Hugo. Bien sûr, les auteurs n'auront pas à s'en plaindre, puisqu'ils auront accès au reste du fonds et toucheront grâce à cela 14.000 francs, mais pour la jeune association toujours en difficulté financière, le coup est rude. Elle entendait bien trouver des fonds pour son fonctionnement, encore mal assuré. Desnoyers, qui en est alors président, « fait observer qu'il s'agit de sauver la société, en appliquant cette somme à ses besoins », à la différence de la S.A.C.D., plus ancienne et plus riche, qui n'a que faire de cette allocation et peut la réserver aux aides⁵⁶ !

L'affaire des 4.000 francs a occupé le Comité pendant un an. Le Comité sait qu'il a perdu avec Salvandy un allié de poids. Les termes sont de plus en plus violents, au fil des séances, vis-à-vis du gouvernement, « mauvais procédé », « injustice », « déni de justice », « abus de confiance », « dette que l'État a contractée envers nous », « spoliation dont la société a été victime »... Mais cela a aussi fracturé le Comité, en particulier entre auteurs dramatiques et romanciers. Les quatre autres associations ont en effet reçu les 4.000 francs obtenus par Victor Hugo. Les auteurs dramatiques conservent bien sûr leur droit individuel aux encouragements auprès du ministre de l'Intérieur par le biais de la S.A.C.D. Mais s'ils sont aussi membres de la S.G.D.L., ils peuvent en outre chercher des soutiens auprès du ministère de l'Instruction publique ! « Et comme les membres de l'Université et des corps enseignants viennent prendre leur part de ces fonds, on voit que les gens de lettres sont encore les moins bien partagés⁵⁷. » Ce sentiment, qui circule dans la presse, et qui motivera la réduction du fonds d'encouragement lorsqu'il sera dénoncé par un député⁵⁸, atteint bien sûr le Comité de la Société des Gens de Lettres : « Certaines classes des arts et des lettres ont touché de trois mains, d'autres de deux, les gens de lettres ont touché à peine d'une », note Arthur Ponroy, romancier et dramaturge⁵⁹. Aussi les auteurs dramatiques sont-ils parfois mal reçus lorsqu'ils viennent faire apostiller leur demande à la Société des Gens de Lettres⁶⁰.

Et surtout, pour ce qui concerne cette communication, la rancœur du Comité s'est aussi retournée contre Victor Hugo. Un commissaire est missionné pour aller lui

demander des explications⁶¹. Le poète-député répond qu'il faut s'adresser au comité de l'Instruction publique établi au sein de l'Assemblée : si celui-ci le consulte, Hugo appuiera la demande. On peut avoir l'impression qu'il se dérobe... Certains membres récents, qui ne connaissent l'administrateur que par ses absences, ne mâchent pas leurs mots. « M. Deriège se plaint de ce que M. Hugo s'est refusé à nous aider de son influence qui pouvait peser d'un grand poids dans la solution, et n'a pas voulu faire de démarche en notre faveur » ; « M. Mary Lafon affirme que la principale faute de notre insuccès est dû [*sic*] à M. Victor Hugo ». Le baron Taylor, bienfaiteur des cinq associations dont il préside le comité de coordination, doit leur assurer « que M. V. Hugo remplit parfaitement ses promesses vis-à-vis des associations⁶² ».

Et ce sera bientôt le cas ! Comme tout budget voté en début d'année, il doit être revu à la fin... Au mois de novembre, la discussion sur le budget rectifié remet en question le fonds d'encouragement. La droite en dénonce des abus, et c'est un discours célèbre de Victor Hugo qui permet de le maintenir : « Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1.500 fr. de revenus, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle pour les sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste, 5 francs, et qui, dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous ? Voilà, messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. » Le discours est justement célèbre, car il a été édité dans les *Actes et paroles* du vivant même de l'auteur⁶³. Hugo s'oppose alors à Jean-Martial Bineau, rapporteur de la commission du budget rectifié, qu'Auguste Lireux décrit comme un sauvage prêt à massacrer les pauvres auteurs : « M. Bineau renonce tout-à-fait au costume d'homme civilisé ; il a paru aujourd'hui sous l'aspect d'un Ioway, avec un anneau passé dans les narines, un collier d'os de bibliothèque, une ceinture de plumes, le corps tatoué, et son tomahaw [*sic*] à la main ; il a poussé des sons féroces et gutturaux à la façon des Indiens anthropophages quand ils dansent autour d'un ennemi rôti. L'Assemblée était épouvantée⁶⁴. » Juste retour de l'époque où Victor Hugo, pour l'Académie, était « comme Attila ». L'élire eût été « ouvrir les portes aux Goths, aux Vandales, c'est l'arrivée des barbares⁶⁵ » ! 1848 est passé par là...

Il est resté de tout cela l'impression de son combat pour la défense des arts et des lettres, qu'il a certes mené avec brio, mais qu'il a pris en cours de route.

La colère de la Société des Gens de Lettres finit bien sûr par s'apaiser. Le rapport qu'Auguste Vitu, membre du Comité, avait préparé pour protester contre le « déni de justice » est déposé aux archives de la Société à titre de renseignement. Une commission permanente est simplement « chargée de veiller à ce qu'on profite d'un moment opportun pour suivre de nouveau, s'il y a lieu, l'affaire des 4000 f. au ministère de l'intérieur ». Et on se contente, toute honte bue, de demander « une somme

quelconque » sur le fonds des sociétés savantes du ministère de l'Instruction publique⁶⁶. Demande qui sera aussitôt refusée. Ironie de l'histoire : la subvention reviendra sous le Second Empire et la III^e République.

L'affaire n'est pas finie avec le budget de 1848. Celui de 1849 va donc très mal commencer, après la réduction opérée lors du budget rectificatif de novembre... Et cette fois, Hugo sera dès le départ au centre du combat. Le 3 avril 1849, lors de sa présentation, la commission en charge de l'examen pour le ministère de l'Intérieur demande de réduire de 7.700 francs les indemnités annuelles et les secours accordés à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves, arguant des abus relevés lors des exercices précédents. En revanche, le citoyen Guichard, rapporteur, loue l'initiative qui avait été prise d'allouer une partie des fonds aux sociétés d'artistes, gens de lettres et auteurs malheureux, à charge de les redistribuer. Si le gouvernement acceptait de reconduire cette mesure, la commission serait prête à accepter une réduction moins importante.

Victor Hugo saute sur l'occasion pour demander que la totalité des fonds soit attribuée aux comités des associations, dont il entonne un éloge chaleureux. « Elles connaissent toutes les misères, toutes les souffrances, toutes les pudeurs ; elles font pénétrer le bienfait plus avant que ne peut le faire le Gouvernement ; elles peuvent faire accepter fraternellement des aumônes très-modiques que l'État ne pourrait pas offrir décemment, c'est-à-dire qu'elles peuvent faire beaucoup plus de bien avec bien moins d'argent. » Le discours est fort semblable à celui qui avait ému les députés en juillet 1848, mais l'exemple récent qu'il invoque, celui d'un sculpteur, Antonin Moine, qui s'est suicidé trois mois plus tôt, est propre à émouvoir les esprits : le rapporteur retire sa proposition de diminuer le crédit⁶⁷.

C'est dans ce nouveau combat que Victor Hugo annonce aux comités des cinq associations d'artistes et d'hommes de lettres, le 7 mars 1849, qu'il s'est mis en rapport avec la commission du budget « afin d'obtenir qu'à l'avenir les comités de nos associations soient consultés dans la répartition des fonds qui concernent les lettres et les arts ». Il espère même « *continuer la tradition de juin*, c'est-à-dire, jusqu'à donner tous les ans aux caisses de chaque comité une somme à distribuer comme nous avons fait pour les 300.000 fr ». On conçoit l'amertume qui accueille sa lecture par le baron Taylor après les discussions houleuses de 1848. Une lettre est cependant rédigée et envoyée aux cinq associations, mais elle semble être restée sans effet⁶⁸.

Par ailleurs, c'est Hugo qui a déposé le 5 juillet 1850 à l'Assemblée nationale la pétition rédigée par la Société des Gens de Lettres contre le droit de timbre, aboli le 4 mars 1848 et à nouveau instauré sur les journaux, qui plus est augmenté d'un centime pour les romans-feuilletons ! La loi entendait ouvertement « frapper une industrie qui

déshonore la presse et qui est très préjudiciable au commerce de la librairie » ! La pétition n'empêcha pas la loi d'être votée le 16 juillet et de frapper durement les feuilletonnistes. Le père de Rocambole, Ponson du Terrail, s'en plaint dans une lettre à la S.G.D.L., une quinzaine d'années plus tard : « Par le temps de timbre qui court, les hommes de lettres qui vivent de leur plume ont toujours besoin d'argent⁶⁹. » Tels sont les deux dossiers concernant la Société des Gens de Lettres sur lesquels Hugo eut à intervenir. La bonne volonté était indéniable, mais le succès ne fut pas au rendez-vous.

IV. 1849 : LE PARRAIN

Passionnant d'un point de vue sociologique et psychologique, ce quatrième dossier concerne un auteur tout à fait secondaire dans l'histoire de la littérature. Si j'ai choisi l'image (devenue un peu maffieuse...) du parrain, c'est qu'effectivement les candidats à l'adhésion doivent être parrainés pour être admis à la S.G.D.L. Or la soudaine popularité politique de Victor Hugo n'est pas sans inconvénient. Une affaire infime, qui prend une dimension démesurée, embarrasse soudain la Société.

Tous les écrivains sont un jour abordés par un amateur qui tente de recueillir des miettes de leur renom. En 1849, un certain Benoît Drouin fait lire à l'illustre poète un poème sur *L'Esprit, ses inspirations, ses œuvres*, dont le titre a bien de quoi séduire Hugo⁷⁰. L'a-t-il vraiment lu ? Le prosaïsme des vers et les attaques virulentes contre les écrivains professionnels en général, les feuilletonnistes en particulier, l'auraient sans doute fait réfléchir⁷¹ ! Est-ce pour s'en débarrasser qu'il l'envoie à la Société des Gens de Lettres ? Avec la recommandation du maître, on ne peut que l'accepter, malgré son faible bagage littéraire⁷²... Il est admis par neuf boules blanches et une noire⁷³. Mais voilà que le texte paraît, en 1850, à compte d'auteur, mais avec ce titre pompeux : « *L'Esprit, ses inspirations, – ses œuvres, Essai moral, critique et raisonné des facultés intellectuelles, Poème didactique en douze Chants, [...] Par M. Drouin, Membre de la Société des Gens de Lettres, présenté par M. Victor Hugo, après la lecture de quelques extraits de ce poème.* » Ce monument mirlitonesque est précédé d'une lettre au président de la République, d'une épître à M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes et d'un appel à l'offrir pour étrennes ou pour cadeau de fête⁷⁴ !

Drouin lasse très vite le Comité par ses courriers et ses suggestions. Il faut successivement lui interdire d'écrire au nom de la Société, de faire des démarches au nom de celle-ci, d'utiliser le *Bulletin* pour diffuser ses circulaires, ou des bulletins de souscription pour ses œuvres... En moins d'un mois, il a occupé quatre comités successifs⁷⁵ ! On finit par lui demander de laisser le Comité « travailler tranquillement sans le fatiguer de ses propositions ».

Le pire reste à venir. Le 15 avril 1849, il se présente aux élections à l'Assemblée nationale en se disant « membre de la Société des gens de lettres, présenté par M. Victor Hugo ». Une formule jugée « amphibologique », puisque la recommandation de Victor Hugo à la Société des Gens de Lettres peut sembler un soutien aux élections législatives ! Le lendemain, le Comité songe à annuler sa nomination, entachée d'une boule noire, pour abus de son titre de membre et du nom de Victor Hugo, qu'il convient d'interroger préalablement⁷⁶ ! Victor Hugo, aussitôt consulté, se défait : il répond « que personnellement il n'avait pas de griefs à faire valoir, mais qu'il y avait là une action appartenant au comité⁷⁷ ». Belle prudence !

Voilà donc le Comité sommé de régler une affaire née d'une imprudence ! Il convoque M. Drouin et lui fait comprendre que son attitude constitue une « infraction au règlement, aux usages et à l'esprit tout fraternel de la société », ce qui aurait pu le faire citer devant un jury d'honneur. Drouin répond en toute candeur, ou en tout cynisme, que telle n'était pas son intention, et qu'il n'avait pas besoin du soutien de Victor Hugo pour obtenir le suffrage de ses électeurs, car le nom de Hugo est « presque inconnu dans la Marne » ! Pourquoi dès lors imprimer ce nom « en vedette et en gros caractères » ? C'est la faute de son imprimeur, plaide Drouin. L'audition occupe trois pages dans les registres du Comité. Et Drouin ne quitte pas la salle sans avoir « appell[é] l'attention du comité sur un de ses ouvrages encore inédits⁷⁸ ».

Nous retrouverons un peu plus loin M. Drouin, car malgré l'agacement du Comité, il a continué, pendant près de vingt ans, à l'assailir de dizaines de lettres où il demande à participer aux concours de nouvelles, aux lectures dominicales, aux manifestations les plus grandioses, à relayer des circulaires promotionnelles aux membres de la Société. Il a d'ailleurs le culot de prétendre ses démarches personnelles entreprises pour le bien commun : les profits que la S.G.D.L. tirerait des ventes enrichiraient le fonds social et seraient à la gloire de la Société !

Ainsi, lorsqu'il demande, le 13 novembre 1853, un secours de 50 à 60 francs « pour me donner la possibilité de faire paraître le second n° de [s]on journal sur *les Inspirations et les œuvres de l'Esprit* », il ne pense pas à son intérêt, mais à la gloire des lettres contemporaines. Il y joindrait en effet une lettre adressée à l'empereur pour l'inciter à soutenir la littérature moderne comme cela avait été le cas sous Louis XIV... On apprend dans la même lettre que la même demande avait été adressée en vain au ministre de l'Instruction publique. Le secrétaire de Son Excellence, qui l'avait alors reçu, lui aurait rétorqué « que Son Excellence ne permettra jamais l'introduction dans les classes d'une œuvre de notre siècle, parce qu'elles sont trop mauvaises (textuel) ». Nul doute : l'empereur, dès qu'il en sera informé, demandera à son ministre de « marcher avec son siècle ». La demande de secours de M. Drouin est donc effectuée

dans l'intérêt de la Société des Gens de Lettres et de ses confrères. On reste ébahi devant un tel aplomb.

Sa production semble aussi prolifique qu'inédite. Le 17 janvier 1864, il propose la création d'un *Journal de la Société des Gens de Lettres* avec les œuvres de ses membres. Craint-on de manquer de matière ? Il s'engage à occuper trois ou quatre pages dans chaque numéro, à un rythme hebdomadaire ! Apprenant que des conférences littéraires internationales se tiendront pour l'Exposition universelle de 1867 au palais des Produits de l'Industrie, il demande à les entrecouper de lectures de son poème sur l'Esprit – au rythme d'une heure chaque jour ! Il n'est certes plus question, sous l'Empire, d'invoquer le nom de Victor Hugo exilé, mais Drouin se targue d'autres protecteurs : devant le refus de la S.G.D.L. de distribuer sa circulaire, il promet d'« informer Sa Majesté l'Impératrice de cet oubli des convenances commis par vous, Messieurs, dans la circonstance particulière qui me concerne⁷⁹ ».

Il ne s'agit pas de jeter la pierre à un poète sans génie qui cherche à se faire mousser, ni à un poète de génie qui s'en débarrasse sur des confrères. Le milieu littéraire fourmille d'anecdotes de ce genre. Il est presque réconfortant de leur donner une épaisseur historique et la caution d'un grand nom. Je ne me suis attardé sur ce dossier (pardon pour ceux qui n'ont pas sauté le chapitre) que pour sa valeur exemplaire, pour ce qu'il dit de la condition d'écrivain, et parce que, sans doute, Benoît Drouin n'aura guère d'autre occasion d'être exhumé des coulisses de la littérature.

V. 1851 : L'EXILÉ, PRÉSIDENT HONORAIRE

Nous avons vu comment le titre de président honoraire a été attribué à Victor Hugo en 1840. Je n'en ai pas retrouvé trace auparavant dans les statuts, dans le règlement du Comité ou dans ses registres. On a nettement l'impression qu'il a été créé pour lui. Chaque année, ce titre devait être reconduit par un vote du Comité⁸⁰. Cela ne posait guère de problème, même après l'exil de l'écrivain. Mais le Second Empire s'affirme, l'exil se prolonge, les générations changent, les souvenirs s'estompent... Le 19 février 1865, le dramaturge et romancier Paul Meurice (1808-1905) est élu au Comité. C'est un des prête-plume d'Alexandre Dumas, « un de nos jeunes écrivains, qui, malheureusement pour eux, ont chauffé la locomotive littéraire appelée Dumas », comme le présente son rapporteur Eugène de Mirecourt⁸¹. C'est surtout un des plus proches amis de Victor Hugo, dont il sera l'exécuteur littéraire.

À sa première séance, il s'étonne que le nom de Victor Hugo ait été « rayé » de la liste des présidents honoraires. Il en incrimine Francis Wey, ancien ami de Victor

Hugo, mais qui a pris le parti du Second Empire et qui, sans doute, a cru ainsi flatter le nouveau régime. On comprend, si c'est le cas, le courrier indigné qu'envoie Paul Meurice à son ami exilé : « Avant-hier, jour où je siégeais pour la première fois au Comité, j'ai demandé, non pour vous, mais pour l'honneur de la Société, que votre nom, rayé par M. Francis Wey de la liste des Présidents honoraires, y fût rétabli. On m'a répondu des choses incroyables. M. Taylor a dit textuellement que la base de la Société était la pièce de vingt francs. L'aumône de cinq mille francs du gouvernement, dont on grasse, ou plutôt dont on salit les pattes de ce qui se dit la Société des Gens de lettres du XIX^e siècle, cette piteuse et triste obole passe avant toute considération de dignité et d'indépendance. [...] La Société serait dissoute, et l'on crierait que vous retirez le pain de la bouche à tous ceux qui vivent de ces miettes misérables⁸². »

Son témoignage n'est pas isolé et a bien occupé les assemblées générales de la Société. Nadar, dans ses souvenirs, est plus sévère encore vis-à-vis de Francis Wey : « Et avec telle ferveur de bassesse et d'impudeur servit-il cet exécrationnable Empire, que ce fut lui, lui qui, président de notre Société des gens de lettres, osa un jour rayer subrepticement et anonymement, par la plus vile des flatteries, le nom de Victor Hugo, le premier de nos présidents honoraires. Je le sais d'autant mieux, que j'allais chaque année à l'assemblée générale uniquement pour réécrire, sur nos listes de vote, le nom glorieux de l'auteur des *Châtiments*, effacé par l'éponge de ce valet, – et que même, une fois, il ne s'en trouva qu'un, et je fus celui-là⁸³. »

Témoignage déterminant, mais assez imprécis. Que s'est-il passé ? À ma connaissance, les présidents honoraires n'étaient pas élus par l'Assemblée générale, mais par le Comité. Si Nadar, qui n'en faisait pas partie, ajoutait lors d'une assemblée générale le nom de Hugo à une liste des candidats, ce ne pouvait être que pour l'élection des administrateurs ou, à la fin du Second Empire, du président de la Société. C'est effectivement ce qui s'est passé en 1868, où Hugo, alors exilé, recueillit huit voix à l'élection du président par l'Assemblée générale⁸⁴ ! Ce seul fait montre que la popularité de l'exilé était encore énorme, car une mention manuscrite devait en principe annuler le bulletin de vote. Le fait que Nadar se soit trouvé, au moins une fois, seul à en prendre la responsabilité, montre sans doute que le militantisme républicain, avec les années, s'est affaibli. Son témoignage est précieux, mais pose question.

Sur la protestation de Paul Meurice et son souhait de voir Victor Hugo réintégrer la liste des présidents honoraires, il n'y a en revanche aucun doute. Les registres du Comité sont juste un peu plus nuancés. Le 13 mars 1865, « M. Paul Meurice se plaint incidemment de ce qu'on n'a pas renommé indéfiniment M. Victor Hugo, parmi les présidents honoraires du comité. On lui répond que dans ses élections le comité est

souverain, qu'il a le droit chaque année de nommer ses présidents honoraires ; que d'autres Présidents ont cessé à un certain moment de figurer sur la liste ».

Ce n'est qu'une dérobade. La suite est plus explicite : « M. Henri Celliez explique que des dangers manifestes menaçaient l'existence même de la société et que conséquemment la prudence demandait qu'on ne parut [*sic* !] point vouloir provoquer le gouvernement. » Les attaques contre le baron Taylor, la menace de dissoudre la société et de priver les écrivains nécessiteux d'un soutien précieux sont mentionnés en termes plus policés : « M. le baron Taylor parle au nom des infortunés littéraires. Il dit que la société est fondée pour secourir ceux de ses membres qui sont malheureux et qu'on ne pouvait pas les abandonner en vue d'une question secondaire. » La discussion dut alors dévier, car « une commission est nommée pour chercher les moyens de consolider légalement la société ». Le baron Taylor a même une idée pour trouver de nouvelles ressources : si l'on demandait au gouvernement « d'acheter à la société pour cinquante mille francs de livres par an⁸⁵ » ? Idée en l'air, sans doute. Mais cela montre que financièrement, la Société des Gens de Lettres dépend encore fortement du gouvernement.

Quel est le rôle de Francis Wey dans cette affaire ? Il n'était plus au Comité lorsque Paul Meurice y fut élu et son nom n'est pas prononcé durant la séance. Mais c'est bien sous sa présidence, en 1855, que Victor Hugo a été retiré de la liste publiée dans la *Chronique*, ainsi que bon nombre de ses confrères, d'ailleurs. La liste devant être votée chaque année, cela peut passer inaperçu, ce qui explique la colère de Nadar, convaincu que le nom a été rayé « subrepticement et anonymement ». Et il se trouve qu'avec le temps, les présidents élus sous la royauté ou la république ont disparu un à un. Le 10 février 1862, la liste est établie comme suit : le baron Taylor (*en tant que bienfaiteur puisqu'il n'avait pas été président*), Louis Desnoyers (*en tant que fondateur et non en tant qu'ancien président*), Léon Gozlan, Xavier Saintine, Michel Masson, Édouard Thierry. De fait, les quatre derniers noms sont tous ceux qui ont siégé sous le Second Empire. Il ne peut s'agir d'un hasard.

L'affaire dut faire grand bruit, car en 1866, un an après la démission spectaculaire de Paul Meurice, le Comité fixe de nouvelles règles de désignation des présidents honoraires :

Le comité jugeant qu'il y a équité à établir une complète égalité entre tous les membres de la société des gens de lettres qui en le présidant ont donné à la société d'égales marques de sympathie et d'intérêt,

Et attendu que ses présidents honoraires ne sont pas tenus d'être présents, ni assidus à ses séances,

Décide

sont de droit ses présidents honoraires tous ceux de ses anciens présidents effectifs qui ont compté et comptent encore parmi les membres de la société des gens de lettres depuis la fondation de cette société⁸⁶.

La formulation est habile, puisqu'elle permet de réintégrer dans la liste tous les opposants au Second Empire, donc Victor Hugo, au nom de l'équité, et de les présenter comme présidents *de droit*, donc sans en faire une décision politique, ni compromettre les membres du Comité en place. Elle présente cependant deux inconvénients. D'une part, le baron Taylor n'a jamais été président : il sera le jour même inscrit en tête de cette liste à l'unanimité « à cause des services particuliers rendus à la société ». D'autre part, la liste s'arrêtera de fait au décès du dernier membre fondateur. Par la suite, aucun des membres fondateurs ne fera d'ailleurs plus partie de la liste des présidents honoraires, toujours affichée dans la salle du Comité. Le plus ancien président qui y porte le titre est Édouard Thierry (1860-1861), nommé... sous le Second Empire. Le titre sera par ailleurs décerné à des membres ayant rendu des services importants à la société sans l'avoir présidée et l'on créera en outre un titre de président d'honneur. Les deux sont désormais en désuétude.

Cet épisode apparemment anodin a laissé des traces et provoquera une des grandes crises qu'a traversées la S.G.D.L., dont nous aurons à reparler (voir point 7).

VI. 1870 : LE PATRIOTE ET SES CANONS

Car la revanche de l'exilé politique ne tarde pas à arriver. À la chute du Second Empire, Hugo rentre triomphalement à Paris, le 5 septembre 1870, lendemain de la proclamation de la République. Le Comité de la S.G.D.L. va officiellement le visiter. Mais l'armée prussienne se rapproche de Paris, qui, quinze jours plus tard, est assiégée. C'est dans ce contexte que se situe la plus incroyable aventure de Victor Hugo et de la Société des Gens de Lettres. Tous les actes en ont été publiés dès 1883 dans ses œuvres complètes⁸⁷. Je me contenterai donc de résumer assez rapidement « l'affaire des canons ».

Elle commence en fait le 16 octobre, lorsque *Le Siècle* ouvre une souscription pour offrir des canons à la République. Victor Hugo ne manque pas d'y répondre. Est-ce ce qui a donné l'idée à Henri de Lapommeraye (1839-1891), auteur dramatique et membre du Comité, de proposer à son tour au Comité de financer deux canons par une conférence de Victor Hugo ? Ils seraient fièrement baptisés le *Victor Hugo* et la

*Société des Gens de Lettres*⁸⁸. Le maître répond qu'il a déjà eu dix propositions semblables et qu'une acceptation le mettrait dans une position difficile. On ne peut pas dire qu'il déborde d'enthousiasme. Mais pour la Société, il accepte une lecture publique des *Châtiments*. En revanche, le canon qui serait acheté avec les bénéfices ne devrait pas porter son nom. Même scrupule, d'ailleurs, pour une quête organisée en Lorraine, à laquelle Hugo participe à condition que le canon ne porte pas son nom, mais celui de *Strasbourg*. Peut-être le poète se souvient-il d'avoir jadis, en 1849, introduit le Congrès de la paix universelle de ces mots prophétiques : « Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être. » Sans doute y a-t-il plus de prudence que de modestie dans ce refus.

Plusieurs noms seront tour à tour proposés pour le canon de la S.G.D.L. : le *Paris*, le *Châtiment*, le *Châteaudun*, qui restera le nom privilégié... Voir son nom associé à une arme terrible n'est sans doute pas du goût du poète, mais il est sensible à la détresse de Châteaudun, « l'intrépide petite ville » mise à sac par les Prussiens. Que le canon la venge ! « Que ce canon soit implacable, fulgurant et terrible, et quand les Prussiens l'entendront gronder, s'ils lui demandent qui es-tu ? qu'il réponde : Je suis le coup de foudre et je m'appelle le *Châteaudun*⁸⁹. »

La lecture publique a lieu le samedi 5 novembre à 14 heures, au théâtre de la Porte Saint-Martin. Hugo n'y assiste pas, on le réclame. Les plus grands acteurs parisiens se relaient pour lire *Les Châtiments*, Frédéric Lemaître, M^{lle} Favart, Coquelin... L'affaire est nettement politique : certains vers sont changés pour qu'un ministre incriminé par le pamphlet de 1853 mais dont le fils est mort dans la défense de Paris ne soit pas nommé⁹⁰ ! Les bénéfices de 7.000 francs permettent de financer un canon de 5.000 francs, mais dans l'euphorie de la quête, on voudrait l'arrondir : une deuxième séance est organisée à la Porte Saint-Martin. Ce jour-là, la somme est presque doublée, obligeant la Société à acheter un coffre-fort !

Le vertige saisit les organisateurs. Une troisième lecture est organisée le 28 novembre pour atteindre 15.000 francs et financer trois canons. Mais Victor Hugo demande qu'elle soit gratuite pour que le peuple puisse y assister. « On fera la quête dans des casques prussiens, et le cuivre des gros sous du peuple de Paris, fera un excellent bronze pour nos canons contre la Prusse⁹¹. » Victor Hugo a le sens du spectacle. Reste à réaliser ses souhaits... La gratuité ? Deux mille quatre cents billets sont distribués, à raison de cent vingt par mairie – ce qui entraîne inévitablement un marché noir et des troubles. Quant aux casques prussiens... Ils avaient été pris, dit un témoin, sur les champs de bataille de Champigny⁹², mais d'autres ont le souvenir d'une quête difficile dans un Paris qui, fort heureusement, n'avait pas encore vu défiler les

troupes ennemies : un membre de la S.G.D.L. aurait même dû prêter un casque russe pris à Sébastopol.

Le 29 novembre 1870, le Comité note : « La quête a produit 978 francs plus une pièce anglaise, argent du modèle de 2 francs, un Louis XIV en cuivre et quelques sous démonétisés⁹³. » Un membre du Comité, Pierre Zaccane, rachètera pour 10 francs le Louis XIV et pour deux francs la pièce anglaise. Il reste à réaliser ces profits. Et là, nouvel obstacle : le nom voulu par Victor Hugo, le *Châteaudun*, se révèle déjà pris, obligeant malgré ses réticences le poète à donner son nom à un canon. En fin de compte, ce sont deux canons, le *Victor-Hugo* et le *Châtiment*, qui sont convoyés en grande pompe, le 12 janvier 1871, des Arts-et-Métiers à l'Hôtel-de-Ville, avec sur les deux la mention « Société des Gens de Lettres » à côté de leurs noms. Le thermomètre affiche -4, mais les délégués ne rateraient pas la cérémonie et les membres de la Société se pressent sur le passage du cortège mené par Jules Clarétie et Emmanuel Gonzalès. Jules Ferry les reçoit officiellement.

Quant au reliquat, pas question de le garder ! Le produit net, de 14.070 francs, ne permettait pas d'acheter trois canons. Peu s'en fallait, sans doute... Les tractations seront délicates, car on souhaite faire bénéficier du reliquat les sociétaires victimes de la guerre, mais on ne veut pas donner l'impression de détourner les fonds au bénéfice de la Société. Victor Hugo, après plusieurs refus, accepte le solde pour le distribuer en son nom aux « victimes de la guerre membres de la Société⁹⁴ ». Ce « fonds Hugo » cependant finira par nourrir plus largement la caisse de secours, souvent sollicitée⁹⁵.

Dans l'*Année terrible*, Hugo dédiera un poème aux « canons que la lyre a fait naître » et en particulier au *Victor-Hugo* :

« Toi qui portes mon nom, ô monstre, sois terrible !
Car l'amour devient haine en présence du mal ;
Car l'homme esprit ne peut subir l'homme animal,
Et la France ne peut subir la barbarie. »

Victor Hugo n'eut sans doute pas le temps de regretter d'avoir donné son nom à un canon, car les canons de Paris eurent une vie éphémère. Je n'ai plus retrouvé trace du *Victor-Hugo* ni du *Châtiment*. Sans doute ont-ils été confisqués avec les autres pièces d'artillerie communardes par le gouvernement versaillais : la plupart ont été fondues pour que rien ne pût rappeler la Commune, et l'affaire des canons fut raillée par les opposants au poète. Dès 1871, « M. le commandeur Paul Auguez, camérier d'honneur de S.S. le pape, membre de la Société des gens de lettres », rappelle dans une lettre publique l'initiative d'une « minorité dérisoire » d'engager « tous leurs collègues dans deux manifestations grotesques qui nous ont rendus ridicules aux yeux de l'univers

entier : – l’offrande des canons et l’apothéose des *Châtiments* sur plusieurs théâtres de Paris⁹⁶ ». Le vent avait tourné.

L’image du poète pacifiste en reste par ailleurs ternie. La postérité opposera parfois l’homme des canons au chantre de la paix universelle qu’il avait été vingt ans plus tôt. Le revirement de Pierre Benoit dans ses admirations en témoigne. En 1906, tout jeune conscrit, il explique par l’antimilitarisme le virage brutal dans le choix de ses maîtres à penser : de son admiration primitive pour Victor Hugo, il passe d’un coup à Maurras, Bourget, Barrès. Un revirement qui nous attriste avec le recul des années, mais qu’il explique en 1922 en invoquant le fameux canon auquel Victor Hugo était flatté d’avoir donné son nom : en « vrai pacifiste », estime Benoit, Maurras n’aurait pas tenu à un hommage balistique⁹⁷.

VII. 1872 : LE RÉPUBLICAIN

Victor Hugo n’a pas eu la rancune tenace et a volontiers prêté son concours à la S.G.D.L., comme à toutes les bonnes volontés qui le sollicitaient. Il y a gagné une aura parisienne, nationale et internationale. Mais ses amis ont pour lui une susceptibilité à vif. L’exclusion de la liste des présidents honoraires ne passe décidément pas et va revenir sur le tapis lors d’une assemblée générale houleuse.

L’affaire est ancienne. Pour la comprendre, il faut remonter sous le Second Empire. Le Comité, obligé de gérer une société en partie financée par les pouvoirs publics, devait composer avec ceux-ci. Tout en restant en principe neutre, il était par nécessité proche du pouvoir, certains de ses membres par pragmatisme, d’autres par conviction. L’éviction de Victor Hugo de la liste des présidents honoraires semble cependant avoir été un déclencheur dans sa radicalisation. L’Assemblée générale, en effet, était beaucoup plus républicaine que les administrateurs. En 1868, elle élit au Comité plusieurs républicains radicaux, dont Robert Halt⁹⁸ et Tony Révillon⁹⁹, qui mèneront plus tard la fronde contre la présidence. Ernest Hamel, élu l’année précédente, prépare de son côté une réforme statutaire laissant à l’Assemblée générale, et non plus au Comité, le choix du président. Un imbroglio administratif prive même, pendant quelques mois, la Société de présidents, les vice-présidents officiant à tour de rôle. Or ce Comité radical semble être devenu encombrant après la guerre de 1870 et la Commune. On se souvient du dédain du commandeur Auguez pour la « minorité dérisoire »... Il n’était apparemment pas le seul et la répression effraie sans doute les pusillanimes. Robert Halt et Tony Révillon ne sont pas réélus au Comité en 1871. Leur

seule façon de peser sur la politique de la Société est de prendre à témoin l'Assemblée générale. En 1872, ils y sèmeront le trouble.

Le 24 mars 1872, l'Assemblée générale doit donc élire le président de la Société. Une réunion officieuse se tient auparavant pour arrêter une liste de candidats. Sept ou huit noms sont proposés, mais semblent peu convaincants... jusqu'à ce que les noms de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas fils soient prononcés. Ces deux fortes personnalités sont, on le sait, « d'une discussion irritante capable d'amener des conflits de paroles regrettables¹⁰⁰ ».

La personnalité de Victor Hugo est effectivement clivante. En 1871, il est brièvement élu à l'Assemblée nationale, qui siège à Bordeaux, mais démissionne un mois plus tard. À Bruxelles durant la Commune, il demande la clémence des versaillais et plaide pour l'amnistie des communards. Lorsqu'il se présente aux élections de janvier 1872, le bruit court qu'il est soutenu par le Comité de la S.G.D.L., et certains de ses propres membres le dénoncent dans la presse, obligeant le Comité à un démenti¹⁰¹. Au sein de la Société comme dans toute la France, il est désormais une icône fascinante pour les uns, répulsive pour les autres. Au terme de cette affaire embrouillée, l'Assemblée générale de 1872 finit, tout simplement, par abolir la présidence. Que s'est-il passé ?

On peut reconstituer les fils entrecroisés de cet épisode par des documents restés inédits : le registre du Comité, celui des assemblées générales, bien sûr, mais surtout une lettre adressée au Comité par Robert Halt, le lendemain de l'assemblée générale houleuse¹⁰². Ces documents méritent d'être cités dans leur entier (voir annexe). Je ne reprendrai ici que le récit chronologique des événements issus de ces trois sources.

Le nom de Hugo a donc été prononcé. Comme le président est alors élu par l'Assemblée générale, il ne doit pas nécessairement faire partie du Comité. Hugo peut donc y prétendre. Pour ses amis, c'est ouvertement une façon de réparer la honte qui lui a été infligée en lui refusant le titre de président honoraire et de laver ainsi l'honneur de la Société. Il semble que, dans un premier temps, Victor Hugo ait accepté la présidence (lettre de Robert Halt). Mais avant l'assemblée, soixante-deux sociétaires font une contreproposition : ils relancent l'idée d'abolir purement et simplement la présidence. Un roulement des membres du Comité suffirait pour en diriger les travaux. Il se ferait par ordre alphabétique, pour éviter toute incursion politique dans les choix.

Les tenants de cette solution prétendent par elle désamorcer les discussions houleuses et inévitables qui ne manqueront pas de survenir à l'assemblée générale pour se mettre d'accord sur un nom. Robert Halt ne s'y trompe pas : il les accuse d'avoir voulu, de cette manière, empêcher la présidence de Victor Hugo, qui ne fait pas partie du Comité et ne pourrait donc pas entrer dans ce système de rotation. La présidence

tournante, on s'en souvient, avait été brièvement testée en 1868. On avait déjà, alors, évoqué la suppression de la fonction. Le projet n'est donc pas nouveau et avait réuni pas mal de partisans : la majorité avait été acquise par 75 voix contre 71, mais il fallait pour le mettre en œuvre modifier les statuts, et donc une majorité des deux tiers¹⁰³. Faute de l'obtenir, il était passé aux oubliettes de la Commune.

Piqué au vif, Victor Hugo fait volte-face et refuse la présidence. N'assistant pas à l'assemblée générale du 24 mars 1872¹⁰⁴, il rédige, la veille, une lettre célèbre toujours conservée à l'hôtel de Massa, dans laquelle il vote l'abolition. Elle est lue publiquement à l'assemblée générale par Édouard Douay :

Plusieurs membres de la Société des gens de lettres me font savoir qu'ils désirent me porter à la présidence de la Société. Je les prie de me permettre de décliner cet honneur. Selon moi, la présidence est inutile : le comité suffit ; chaque membre du comité présiderait [*biffé* : préside] à son tour pendant un temps déterminé ; et sous le rapport matériel comme sous le rapport moral, la Société des gens de lettres ne pourrait [*biffé* : peut] qu'y gagner. Elle ajouterait [it *ajoutés*] un progrès démocratique à son éclat littéraire. Je vote, surtout en ce qui me concerne, l'abolition de la présidence.

(s.) Victor Hugo

(d) 23 mars 1872

Voilà qui coupe court à l'initiative de Robert Halt : il espérait, écrit-il, faire élire Victor Hugo, lui rendre ainsi l'hommage réparatoire, et dans un second temps acter son refus et abolir la présidence. Il n'a pas même le temps de faire cette proposition, « interrompu dès les premiers mots » par « les clameurs de parti-pris d'une fraction de l'Assemblée ». La lettre de Victor Hugo est acclamée : « Un grand homme. » Impossible après cela de l'élire président. Quant à l'abolition de la présidence, elle demande toujours une assemblée générale extraordinaire, qui sera également amenée, si la proposition est rejetée, à élire un président. Robert Halt s'y oppose en vain : l'ajournement est reporté au 7 avril. Robert Halt ne peut qu'écrire au Comité, le lendemain, pour regretter « de n'avoir pu hier dominer le tumulte » et exposer sa proposition avortée (voir annexe).

Arrive donc la date fatidique. D'emblée, Robert Halt en définit le véritable enjeu. Il prend nettement position pour la suppression de la présidence. Mais il revient surtout sur la honte infligée à Victor Hugo : « Il y a aussi une chose extrêmement [*sic* !] grave qu'il demande à dire, ce qu'il n'a pu faire dans l'assemblée précédente. C'est un fait. Il s'agit d'un autre confrère proscrit. Un jour un président a pris à part le Comité et lui a dit qu'il ne serait pas désagréable que le nom de ce confrère ne parut [*sic* !] plus sur le

bulletin comme président honoraire. Le nom a été rayé ; le poète, l'écrivain a été proscrit de la Patrie littéraire comme de l'autre. » Sur une intervention d'un membre, qui se plaint qu'il s'agisse de politique et qu'on en a déjà parlé, Halt répond qu'il « ne sait pas pourquoi on ne veut pas entendre des choses d'une haute gravité à propos de la Présidence de Victor Hugo ». Et selon Robert Halt, c'est pour cette raison que le vieux poète a refusé la présidence : « Il dit que la société a commis une infamie à son égard¹⁰⁵. »

La personnalité de Robert Halt a sans doute joué dans cette affaire. Il avait intercédé, en 1871, pour des écrivains communards menacés d'exécution – dont l'un, blessé, était soigné à l'hôpital pour le passer par les armes lorsque sa santé le permettrait ! En 1874, il présentera sa démission pour protester contre l'exclusion de la Société de deux communards condamnés par contumace – dans « un pays à révolutions fréquentes » comme la France, ironise-t-il, on décimera la Société tous les vingt ans¹⁰⁶...

Le 8 avril 1872, l'Assemblée générale finit par abolir la présidence. Pourrait-on aller à l'encontre d'un vote aussi prestigieux que celui de Victor Hugo ? Mais en pratique, on abolit l'article 29, qui en établit les règles. Alors par quoi la remplacer ? Deux thèses s'affrontent : soit désigner par roulement, selon l'ordre alphabétique et selon une périodicité non définie, un « Membre Présidant le Comité » ; soit laisser le Comité libre de ses choix... y compris celui d'élire un président pour un an, ce qui reviendrait à la formule précédente, en changeant juste le titre de « Président de la Société » en « Président du Comité ». Tony Révillon considère cette solution comme un retour « à la Féodalité Présidentielle » ! L'Assemblée se sépare sans avoir résolu la question, faute de combattant, mais sans avoir pu élire un président. Voilà donc le Comité prié de se débrouiller pour poursuivre son action. Il se décide en fin de compte pour une présidence de trois mois, solution qui ne dura qu'un an. On reviendra ensuite à un président élu par le Comité.

VIII. 1876-1878 : L'ICÔNE

Devenu une icône de la S.G.D.L., Victor Hugo est invoqué comme une autorité suprême d'autant plus précieuse que ce *deus absconditus* n'est pas là pour démentir les propos qu'on lui prête. Hugo préside de fait les décisions comme l'imam caché des chiïtes. Lorsqu'en 1872, l'idée vient au Comité de créer une maison d'édition au service de ses membres, les discussions sont vives à l'Assemblée générale, qui y voit, à juste titre, une forme de compte d'auteur. Pour emporter le vote, Ernest Hamel, le

rapporteur, évoque alors un souvenir personnel que nul ne songera à contester. « Pendant le siège je discutais un jour de cette grave question de la librairie de la Société des Gens de Lettres avec le plus illustre d'entre nous, avec Victor Hugo, qui y faisait une foule d'objections. » Dans la discussion, il admet cependant que la vente de *Notre-Dame de Paris* avait rapporté cent mille francs à son éditeur, avec lesquels il s'était payé une maison de campagne. Argument que Hamel ne manque pas de retourner : « Eh ! bien ! lui dis-je, avec notre librairie sociale, c'est vous qui auriez empoché la maison de campagne. La démonstration était péremptoire ; mon éminent interlocuteur fut convaincu¹⁰⁷. » La librairie sociale des Gens de Lettres est votée et fera un lamentable essai durant deux ans, durant lesquels elle publie une cinquantaine de titres d'auteurs mineurs. Elle est financée par le fonds social et « se traîne mollement jusqu'au 7 septembre 1874, époque à laquelle la subvention se trouvant absorbée sans profit pour personne, le Comité décide sa suppression dans le délai d'un mois¹⁰⁸ ».

La réflexion vient de loin. Le baron Taylor avait déjà lancé, en 1860, parmi bien des projets pour renflouer les finances de la Société, l'idée d'une imprimerie et d'une librairie de la Société. Elle n'avait guère eu d'écho, car il cherchait alors « une commandite qui fasse les frais de l'entreprise ». Il incitait surtout les auteurs membres à ne pas céder « la toute propriété de leurs ouvrages » pour se réserver le droit de les rééditer par cette librairie à venir¹⁰⁹. Ce qui sera effectivement le cas lorsqu'elle verra le jour¹¹⁰.

Mais un interlocuteur plus opiniâtre va prendre la relève... Je vous avais promis de retrouver Benoît Drouin, admis dans la Société grâce à Victor Hugo et qui multipliait depuis d'inutiles essais de se faire publier par la Société. Dans une lettre au président du 15 avril 1865, il se propose bel et bien de créer une librairie de la Société des Gens de Lettres et envoie un projet de rédaction des statuts. Il a toujours en vue la distribution des prix, qui approche, et demande qu'on prenne en compte les manuscrits qu'il peut fournir pour les remettre à cette occasion. Le financement ? Il propose que le baron Taylor avance les fonds, persuadé qu'il sera promptement remboursé par les ventes. Dans le projet de statuts qui accompagne sa lettre, il envisage aussi de vendre des actions de 500 francs en priorité aux membres de la Société et la création de succursales à Paris et dans tout l'Empire. Tout cela, généreusement, au profit de la caisse sociale de la Société¹¹¹... Les lettres se multiplieront, le 23 avril, puis le 26 mai, à l'approche sans doute de la distribution des prix pour laquelle il voudrait voir son immortel poème acheté en masse par « les principales maisons d'Education de l'Empire » pour être remis aux élèves. L'événement passé, et sans succès, il arrête ses courriers. Mais l'idée a pu rester dans la tête du Comité. Lorsqu'elle reviendra, après 1870, on n'invoquera bien sûr pas le nom de Benoit Drouin, décédé en 1872, ni même

celui du baron Taylor, mais bien celui de Victor Hugo ! Cela en dit long sur l'impact que celui-ci peut avoir dans une entreprise de grande envergure qui n'avait pas abouti douze ans avant sa première formulation, et qui, en fait, n'aura que deux ans d'existence¹¹².

À plusieurs reprises, nous avons vu Victor Hugo déchiré entre diverses propositions émanant de sociétés d'auteurs ou d'associations qui se disputaient son patronage. À chaque fois, on a constaté son malaise à l'idée de favoriser l'une ou l'autre société, ses retraits momentanés et, presque toujours, son acceptation finale. Ce fut le cas en 1848 lors de son élection à l'Assemblée nationale, ou lors de l'affaire des canons. Au faite de sa célébrité, il craint de plus en plus de froisser les susceptibilités et gère son image avec une diplomatie éprouvée. Deux affaires montrent le malaise qui s'installe entre une jeune société en pleine expansion et un fondateur prestigieux dont les convictions sont fermes, mais dont les décisions ne sont pas toujours assurées dans des contextes vite polémiques.

Le 8 juin 1876 décède la plus célèbre des fondatrices, George Sand. Il est clair que la S.G.D.L. doit prononcer un discours sur sa tombe, et Victor Hugo est tout désigné pour cela. Et pourtant, le Comité s'étonne, après coup, que cela n'ait pas été le cas. Que s'est-il passé ? Le délégué avait quatre jours pour négocier la participation de la Société aux obsèques, qui ont lieu le 12 juin. Il a demandé un discours à Victor Hugo, qui a mis trois conditions : que les obsèques soient célébrées à Paris, qu'il parle seul et que l'enterrement soit purement civil. Ces trois conditions sont symptomatiques : la première est pratique (il n'entend pas se déplacer), la deuxième peut sembler purement égoïste (il ne veut pas de concurrence), la troisième politique (il ne veut pas de récupération religieuse). Mais elles font aussi écho à des discussions qui ont couru dans la presse et dont il devait être informé. Le bruit d'un enterrement à Paris avait circulé dans les journaux¹¹³, aussitôt démenti par la famille, qui priait ses amis de descendre à Nohant. L'enterrement civil semblait s'imposer, étant donné les convictions républicaines et anticléricales de la défunte, qui avait refusé de recevoir le prêtre qui s'était présenté à son chevet, mais elle n'avait pris aucune disposition écrite en ce sens et la famille, après discussion, avait opté pour l'enterrement religieux¹¹⁴.

Ces trois conditions posées par Hugo ne pouvant être remplies, le délégué se tourne vers Paul Féval, qui accepte, mais à deux conditions : que les obsèques soient célébrées à Paris... et que l'enterrement soit religieux. La première condition ne peut être remplie. Là-dessus, le soir même, Victor Hugo, sentant que la manifestation lui échappe, se ravise et accepte de se rendre à Nohant (un village alors si peu connu que le registre des comités le confond avec Noyant), mais en son nom propre, sans

« s'enfermer dans le cadre étroit d'une Société ». C'est la formule qui a motivé le titre de cette communication. Cela n'arrange pas les affaires de la Société, qui doit trouver un autre orateur qui parle en son nom !

Le délégué demande alors à Alexandre Dumas (fils), présent à Nohant, de parler au nom de la Société. Pour la suite, deux versions se contredisent. Dans les registres du Comité, Dumas « consentit à prononcer le discours qu'on lui demandait » et apparemment sans condition, bonne nouvelle, et « passa la nuit à le rédiger »... Mais le matin suivant, il apprend que Paul Meurice va lire un discours au nom de Victor Hugo, qui ne se déplace pas. Vexé, Dumas se terre dans « le silence le plus absolu ».

Du côté des amis de Dumas, les versions sont différentes. Il était parti le matin même pour Nohant, se rappelle Henry Harrisse et, à son arrivée, trouva une dépêche de Paris. « C'était la Société des gens de lettres qui priait Dumas de vouloir bien prononcer un discours au nom de la Société. Il déclara n'en vouloir rien faire, n'étant pas membre de cette association, et pensant, fort justement, qu'elle aurait pu envoyer une délégation spéciale, ou tout au moins un représentant¹¹⁵. » Souvenir sans doute un peu tardif et erroné sur un point : Dumas faisait bien partie de la Société et avait même siégé au Comité¹¹⁶. Selon Harrisse, il se préparait à prononcer un discours, mais après avoir entendu Paul Meurice, il y renonça. Faut-il croire qu'il entendait, lui aussi, parler en son nom propre ? Chacun présenta à sa manière cette acceptation suivie d'un renoncement.

Une troisième version est donnée par le docteur Henri Favre, qui assista aux derniers moments et aux funérailles de la dame de Nohant. Maurice Sand ne voulait pas de discours officiels, mais sa mère, jadis, s'était plainte qu'à l'enterrement de Sainte-Beuve il n'y eût pas une parole d'adieu. « Il a été convenu, non sans peine, que Dumas serait l'organe parlant de l'amitié¹¹⁷. » Sans doute y eut-il un peu de tout cela.

Conclusion du délégué de la S.G.D.L. : « Voilà comment et par quelle suite de circonstances, malgré tant de démarches assidues, il n'a pas été prononcé de discours officiel au nom de la Société des gens de lettres sur la tombe de Georges (*sic* !) Sand¹¹⁸. » Le Comité demande alors que le discours d'Alexandre Dumas soit publié dans la *Chronique*. Il n'y figure pas. En revanche, on y voit en bonne place le discours de Victor Hugo, habilement introduit comme suit : « M. Victor Hugo, que la Société s'honore de compter parmi ses présidents honoraires, a prononcé les paroles suivantes. » Formulation adroite et suffisamment floue, qui prétend qu'il a prononcé lui-même le discours (ce qui est faux), qui laisse croire que c'est au nom de la S.G.D.L. (ce qui est faux), qui oblitère totalement les querelles de préséance et qui, cerise sur le gâteau, s'honore désormais de le compter parmi ses présidents honoraires après lui en avoir retiré le titre ! C'est avec un lyrisme de haut vol qu'il salue ainsi sa consœur :

« George Sand était une idée ; elle est hors de la chair, la voilà libre ; elle est morte, la voilà vivante. *Patuit Dea.* »

Mais dans le petit village berrichon, la réception est toute différente. Paul Meurice n'a pas le panache hugolien ; il lit les pages du maître avec une lenteur solennelle. « Ce style, ces phrases toutes faites qui ne signifient absolument rien, produisirent un médiocre effet, se rappelle Henry Harisse. Flaubert, lui, trouvait cette prosopopée sublime, et il m'avoua l'avoir déjà lue trois fois, chaque fois y découvrant de nouvelles beautés. Le prince Napoléon et Renan n'y virent qu'une "affaire de procédé, à la portée de tout littérateur possédant un copieux lexique". » C'est dans ce contexte, poursuit-il, que Dumas renonce à lire le discours qu'il avait écrit la nuit même et que le prince Napoléon renonce lui aussi à prendre la parole : « étant venus à penser qu'entre le clergé et Victor Hugo il n'y avait pas place pour eux, ils se turent. » Cela en dit long sur les engagements républicains, sans doute, mais surtout sur l'ombre hugolienne qui pèse sur la cérémonie et sur l'agacement qu'elle peut susciter¹¹⁹.

Autre affaire rocambolesque : lors du centenaire de Voltaire, en 1878, une rivalité particulièrement puérile a opposé la commission d'initiative au comité de la S.G.D.L. Elle a été racontée¹²⁰, je n'en retiendrai que les grandes lignes.

Après la victoire des républicains en octobre 1877 et en janvier 1878, les journaux républicains appellent à la commémoration du centenaire de la mort de Voltaire durant l'Exposition universelle de Paris, qui aura lieu au mois de mai suivant. Un comité du centenaire est constitué à l'initiative du chocolatier Émile-Justin Menier, ardent républicain. Il est composé de députés, de conseillers municipaux, de francs-maçons, d'autorités scientifiques... qui n'ont guère d'autre projet que de publier des textes choisis pour financer une cérémonie. Ils contactent la Société des Gens de Lettres pour diffuser l'information auprès de ses membres. Celle-ci, piquée au vif, répond qu'il convient de constituer un comité définitif sous la présidence de Victor Hugo, « l'homme du dix-neuvième siècle, comme Voltaire a été celui du dix-huitième ». Seul problème : la Société des Gens de Lettres organise au même moment le premier Congrès littéraire international, sous la présidence du même Victor Hugo. Celui-ci, surchargé, ne se sent pas la force d'intervenir deux fois : il souhaiterait que les deux manifestations soient confondues, ou au moins rapprochées, pour qu'un seul discours puisse les englober¹²¹ !

Des maladresses, des fuites dans la presse, la politisation inévitable des débats, enveniment les rapports à tel point que Victor Hugo décline la présidence qu'il avait acceptée¹²². Provisoirement, fort heureusement. Mais la presse ne manque pas de jeter de l'huile sur le feu et deux centenaires semblent alors se préparer parallèlement ! Il n'y

aura en fin de compte qu'une seule commémoration réconciliant le comité d'initiative et la S.G.D.L. sous l'égide de Victor Hugo. Le 30 mai 1878, les délégués de la Société participent aux discours, au banquet à l'Hôtel de Ville et à la retraite aux flambeaux. Le 11 juin suivant, Victor Hugo présidera le grand Congrès littéraire international...

De cette icône protectrice de la Société des Gens de Lettres, il nous reste une image touchante, à la limite de la canonisation ! Le 13 mars 1888, la Société organise un grand dîner chez Brébant. Le menu gravé le place sous l'égide du grand homme disparu depuis presque trois ans. Celui-ci, à demi nu sur un nuage, assis sur la pile de ses livres, est béni par Érato, muse de la poésie lyrique, et porte aux convives un toast au nectar ou à l'ambrosie que lui verse Hébé, déesse de l'éternelle jeunesse, qui en profite pour le couronner de lauriers. Sur terre, en marge du menu, un lecteur en gibus et redingote est absorbé par l'étal d'un bouquiniste, devant la coupole de l'Académie qui se reflète dans les nuages, aux côtés du grand homme¹²³.

IX. 1878 : « LA MAIN DE LA FRANCE »

À l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, en 1878, la Société des Gens de Lettres entend bien profiter de la présence d'écrivains de tous les pays à Paris pour organiser le premier congrès littéraire international, dont la présidence est confiée à Victor Hugo. Juste après avoir salué les mânes de Voltaire, le voilà donc en charge d'un autre discours. Il peut y proclamer avec la même fougue l'alliance des littératures, en tout cas de toutes « les intelligences considérables que les nations aiment et vénèrent, [...] les talents célèbres, les généreuses voix écoutées, les âmes en travail de progrès, [...] les combattants pacificateurs, [...] les ambassadeurs de l'esprit humain dans ce grand Paris ». Il peut prophétiser le triomphe de la littérature, cette « mise en marche de l'esprit humain » synonyme de civilisation, puisque « les peuples se mesurent à leur littérature : une armée de deux millions d'hommes passe, une *Iliade* reste ».

Puis il en vient à l'essentiel : les délégués de toutes les associations internationales constituent « une sorte d'assemblée constituante de la littérature ». Il s'agit d'affirmer tous ensemble le principe du droit d'auteur et de la propriété littéraire. « Toutes les vieilles législations monarchiques ont nié et nient encore la propriété littéraire. Dans quel but ? Dans un but d'asservissement. L'écrivain propriétaire, c'est l'écrivain libre. Lui ôter la propriété, c'est lui ôter l'indépendance. [...] Le livre [...] est une propriété, [...] la plus incontestable des propriétés. Cette propriété inviolable, les gouvernements despotiques la violent. » Ce qu'il résume par un raccourci stupéfiant du siècle de Louis XIV : « le peuple sans pain, Corneille sans souliers. Quelle sombre rature au

grand règne ! » Si l'on se souvient du débat de 1848 sur l'écrivain propriétaire et l'ouvrier de la pensée, on mesure le chemin accompli.

De ce congrès international, il semble n'être resté que le discours de Victor Hugo. Et de ce discours, un bref passage : « Le livre, comme livre, appartient à l'auteur, mais comme pensée, il appartient – le mot n'est pas trop vaste – au genre humain. Toutes les intelligences y ont droit. Si l'un des deux droits, le droit de l'écrivain et le droit de l'esprit humain, devait être sacrifié, ce serait certes le droit de l'écrivain, car l'intérêt public est notre préoccupation unique, et tous, je le déclare, doivent passer avant nous. » Argument massue pour tous les partisans d'une limitation, voire d'une abolition du droit d'auteur. J'ai ainsi participé en 2016 à un débat organisé au Centre Pompidou et résolument intitulé « Internet va tuer le droit d'auteur », qui s'est ouvert sur cette citation ainsi commentée : « Internet est-il en train de donner raison à Victor Hugo ? »

On oublie toujours la phrase suivant immédiatement cette envolée hugolienne : « Mais, je viens de le dire, ce sacrifice n'est pas nécessaire. » Dans le même texte, en effet, Hugo défend la propriété perpétuelle qui revient aux héritiers après la mort de l'auteur, un droit d'auteur auquel il ne donne pas de limites et que le congrès déclarera perpétuel. Avant, il est vrai, de refuser à l'« héritier du sang » tout pouvoir sur la gestion des œuvres, qui appartiennent à l'esprit. Comme souvent, la diplomatie subtile de Victor Hugo peut se lire dans les deux sens.

Le congrès de 1878 pose en fait les bases du droit littéraire international et est à l'origine de la Convention de Berne, en 1886, qui les codifie pour la première fois. C'est Hugo aussi qui appelle à fonder l'A.L.A.I., Association Littéraire et Artistique Internationale, dont on lui demande aussitôt d'être le président d'honneur. Elle existe toujours et continue à défendre le droit d'auteur. Cette double revendication illustre peut-être le mieux le paradoxe de Victor Hugo, dont la présence écrase toutes les autres, dont la pensée embrasse tous les domaines et dont les formules à l'emporte-pièce semblent lever toutes les contradictions. La Société des Gens de Lettres a travaillé un an et demi dans deux commissions ; ses présidents honoraires en constituent le bureau ; ses secrétaires en assurent la transcription. Le nom de Victor Hugo sublime et efface cette organisation minutieuse. Durant 11 jours de travail, du 11 au 25 juin, 129 membres de la S.G.D.L. y assistent, 29 sénateurs et députés, 65 personnalités ou écrivains membres d'autres sociétés. Soit 223 Français, auxquels s'ajoutent 140 étrangers, ambassadeurs, journalistes, écrivains, des délégations venues de 15 pays d'Europe et d'Amérique. Soit 263 inscriptions, qui ne comptent pas ceux qui se sont manifestés à la dernière minute.

Seul le nom de Victor Hugo surnage.

Cent quatre-vingt-dix-huit convives se retrouvent au banquet. Les toasts portés le saluent de manière appuyée. M. Holst, poète danois : « Le génie de Victor Hugo est admiré dans ma patrie. [...] Il nous a enlevés sur ses ailes gigantesques comme il nous a enlevés tous aujourd'hui par ses accents inspirés. » M. Schweichel, délégué de l'Allemagne, huit ans après la guerre de 1870 : « J'ai touché la main de la France en touchant celle de Victor Hugo » ; Émile de Laveleye, délégué de la Belgique, quarante ans après la création de la S.G.D.L. pour lutter contre la contrefaçon belge : « puisque Victor Hugo patronne cette chose juste qui s'appelle *la propriété littéraire*, cette idée finira par triompher. » Luis Alfonso, représentant de l'Espagne, à laquelle Corneille a emprunté *Le Cid*, et Molière, *Don Juan* : « Jadis les écrivains français s'appliquaient à l'étude de notre littérature. [...] Aujourd'hui les poètes espagnols se font un honneur de traduire Victor Hugo¹²⁴. »

1878 sera la consécration littéraire internationale de Victor Hugo.

Dans le monde littéraire, le centenaire de Voltaire et le Congrès littéraire international seront les deux dernières grandes manifestations qu'il aura présidées. Il se consacre désormais davantage à l'Académie et au Sénat, auxquels il se montre plus assidu qu'il ne le fut à la Société des Gens de Lettres, même si le quai Conti déplore lui aussi ses absences – il se montrera vingt-deux fois en dix ans¹²⁵. Le surmenage du mois de juin 1878 a conduit à un incident de santé et à une retraite à Guernesey que l'on a jusqu'à une période récente injustement tenue pour une sénilité due à une congestion cérébrale¹²⁶.

Victor Hugo et la Société des Gens de Lettres ont cette année-là fêté leurs noces d'émeraude. Un siècle et demi plus tard, son image continue à patronner la Société.

Annexes

Lettre de Robert Halt expliquant sa position à l'assemblée générale de 1872

(Dossier de Robert Halt à la S.G.D.L., Archives nationales, 454 AP 200)

« Paris, 25 mars 72

A Messieurs les membres du Comité de la Société des gens de lettres.

Mes chers confrères,

Laissez-moi vous confier [*en surcharge sur un mot illisible*] l'initiative de ma proposition d'hier. Comme vous le verrez, cette proposition est telle que vous l'auriez certainement acceptée, sans les clameurs de parti-pris d'une fraction de l'Assemblée : elle tend en effet à contenter tout le monde.

Pour des esprits délicats, comme vous l'êtes, il serait banal de répéter qu'il y a un honneur social comme un honneur personnel, que dans l'association, comme dans l'individu, le présent et l'avenir sont solidaires du passé, et surtout qu'une mauvaise action doit toujours être réparée.

Si vous appreniez que notre Société des gens de lettres eût, par le fait d'un Comité antérieur, oublié ses devoirs envers le dernier de nos confrères ; qu'un jour, par exemple, elle eût non pas seulement abandonné, mais renié, mais proscrit à son tour un homme de lettres exilé pour ses opinions – et cela afin d'être agréable au proscripteur, toute votre fierté, toute votre littérature se soulèveraient ensemble ! Or, un jour, véritablement, un Comité de la Société des gens de lettres, a, après le coup de Décembre, renié Victor Hugo, homme et nom [*en surcharge*] – et cela [*en surcharge*] spontanément, de pure grâce et soumission envers les maîtres [*sic !*] d'alors qui – entendez ceci – ne l'avaient pas demandé !

Quel regret de n'avoir pu hier dominer le tumulte pour vous apprendre le fait dans ses détails ! Mais deux ou trois de nos confrères à qui je l'ai conté ; et certains procès-verbaux vous le diront.

De cette honte, il fallait une réparation. L'occasion s'en présente enfin : Victor Hugo accepte la candidature à la présidence de la Société des gens de lettres.

C'est ce moment qu'on croit devoir choisir pour demander l'abrogation de l'article 29, à laquelle on ne songeait plus depuis trois ans.

Qu'arrive-t'il [*sic !*] alors ? Victor Hugo [*en surcharge*] vous adresse son désistement avec son désir de voir aussi abroger l'article 29.

Ah, que la réponse a [*sic !*] cette déclaration – une démission anticipée – était aisée et douce à faire !

Il fallait – et c'était là l'objet de mon discours interrompu dès les premiers mots, et arrêté net sur celui-ci : “un grand homme” – il fallait élire Hugo président, lui rendre

cet hommage, nous laver ainsi de l'injure faite à notre première gloire littéraire et à notre honneur. L'élus n'acceptait pas ; et nous abolissions alors honnêtement et justement la présidence.

Eh bien, mes chers confrères, vous chargerez-vous de présenter ainsi la question à la prochaine assemblée ? Il faudrait, pour en douter, ne pas connaître la fierté de vos consciences littéraires, et ne pas vous avoir entendus applaudir ce que disait hier avant tant de feu et d'à propos le dernier des Abencerrages parlant après moi : "que le grand drapeau des lettres abrite chez nous et fait respecter toutes les opinions."

Un détail personnel pour finir : Je n'ai pas vu Victor Hugo depuis quatorze mois : je ne lui ai écrit pendant ce temps qu'une fois pour lui demander une place à Ruy-Blas. — La responsabilité de mes paroles et de mes actes en cette affaire est donc toute [*sic* !] entière à moi, comme toujours.

Veuillez recevoir, mes chers confrères, l'assurance de mon dévouement
Robert Halt. »

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de 1872

(Archives de la S.G.D.L., hôtel de Massa, 033-046-2, p. 67-70)

« Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 1872.

Présidence de M. Altaroche, Vice Président.

La séance a pour objet

1° de voter sur une proposition faite par 62 Membres, conformément aux articles 74 et 79 des statuts, pour la *suppression* de l'article 29 des statuts ainsi conçu

Art 29 des Statuts. Chaque année avant le remplacement des Membres sortant du Comité, l'assemblée générale procède à la nomination du président, lequel devra être domicilié à Paris, et pourra être choisi indistinctement parmi tous les membres de la Société. Il est nommé à la majorité absolue des votants.

Il prend le Titre de Président de la Société des Gens de Lettres et préside le comité.

Si le président est pris parmi les membres du Comité, il est procédé à l'élection de neuf membres du Comité.

2° De procéder à la discussion des questions restées à l'ordre du jour de l'assemblée du 24 mars 1872 et à l'élection d'un membre du Comité.

M^r le Président fait observer que l'assemblée ne peut être valablement constituée aux termes de l'art 79 des statuts, qu'autant que le quart plus un des membres domiciliés à Paris [*il manque le verbe*] et que les décisions ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres présents. Les sociétaires demeurant à Paris étant au nombre de 412, le quart plus un est de 104. // [p. 68] À trois heures les feuilles signées à l'entrée

de la salle et dont les noms sont annexés au présent procès verbal, constatent la présence de 113 Membres dont six sont à déduire comme domiciliés hors Paris, savoir MM. a de Bellegombe Eric Isoard, Jacob de la Cottière, Nap le Senne Eugène Morel et Raymond Signouret, reste 107 Membres nombre supérieur à celui déterminé pour la validité des délibérations.

En conséquence, M^r le Président déclare la séance ouverte.

Lecture est donnée par M. Francis Aubert du procès verbal de l'Assemblée générale du 24 Mars 1872.

M^r Laffitte demande la parole sur le procès verbal ; il regrette que les applaudissements unanimes et réitérés dont le Rapport de M^r de Lapommeraye a été l'objet, n'y soient pas consignés et il demande qu'il en soit fait mention. M^r le Président fait observer qu'il est de tradition de ne pas faire figurer dans les procès verbaux de nos assemblées les témoignages d'approbation donnés aux rapporteurs ; néanmoins si l'assemblée le désire il sera fait droit à la demande de M. Laffitte.

L'Assemblée consultée décide qu'il sera fait mention au procès verbal des applaudissements que la lecture du rapport de M^r de Lapommeraye a excités.

Il est passé à la discussion sur la proposition faite par 62 Membres pour la suppression de l'article 29 des statuts. M^r Le Président dit que le comité n'a pas cru devoir présenter de rapport sur une proposition ou [*sic* :] il se trouve pour ainsi dire juge et partie ; nul intérêt social n'est en jeu ; il ne s'agit que d'une question administrative, sur laquelle chacun à [*sic* :] son opinion faite à l'avance. Le Comité n'a pas cru devoir faire connaître la sienne, qui d'ailleurs se trouve divisée parmi ses membres, comme au sein de la Société elle-même. Chacun conserve la liberté de son appréciation et de son vote.

M^r **Robert Halt** demande la parole ; il croit que l'on va voter pour l'abolition ; il était dans l'intention de le dire, il y a quinze jours, si on lui avait maintenu la parole. Si on l'avait laissé parler, il aurait dit que beaucoup ne connaissent pas l'histoire de la société ; elle est grave et mérite être connue ; de là, une cause d'ignorance, on échange plus de poignées de mains que de poignées d'idées. Dans les autres sociétés on connaît [*sic* :] moins les affaires communes, les procès verbaux sont admis à la lecture de chacun des membres.

Plusieurs Membres. Ce n'est pas la question.

M. Robert Halt continue en disant qu'il y a deux parties dans les procès verbaux, secrète et publique, matérielle et morale ; il prie ses confrères de prendre en considération ce qu'il dit et d'adopter la résolution suivante.

Désormais les procès verbaux du Comité, sauf la partie des secours et des avances, seront communiqués à tout sociétaire qui en fera la demande verbale. // [p. 69]

(L'assemblée émet le vœu que la rédaction des procès verbaux soit aussi complète que possible¹²⁷.)

Plusieurs Membres. Ce n'est pas la question.

D'autres Membres. Laissez parler.

M. Halt. Rattache cette question à la précédente ; cette proposition formulée, il ferme la parenthèse¹²⁸. Nous sommes une société de reproduction, mais aussi d'assistance fraternelle, il y a des actes de devoir accomplis à signaler pour les applaudir. Ainsi, en 1851, La Chambeaudie arraché à la proscription.

Plusieurs Membres. À la question.

M. Halt. Il y a une chose extrêmement grave qu'il demande à dire, ce qu'il n'a pu faire dans l'assemblée précédente. C'est un fait. Il s'agit d'un autre confrère, proscrit. Un jour un président a pris à part le Comité et lui a dit qu'il ne serait pas désagréable que le nom de ce confrère ne parut [*sic* !] plus sur le bulletin comme Président honoraire. Le nom a été rayé ; le poète, l'écrivain a été proscrit de la Patrie Littéraire comme de l'autre.

Un membre s'écrie. à la Présidence ; c'est de la politique ; c'est la deuxième fois que cela revient.

M^r Halt ne sait pourquoi on ne veut pas entendre des choses d'une haute gravité à propos de la Présidence de Victor Hugo. Il a à proposer un amendement.

M^r Le Président fait observer à l'orateur que la question est celle-ci. Y aurait-il ou bien n'y aura-t-il pas de Président.

M^r Henrivy dit qu'il ne s'en présente pas.

M^r le Président prie M^r Halt de revenir à la question ; il n'y a pas de candidature en discussion mais en principe.

M^r Halt dit que l'article 29 n'est pas aboli, et demande à le maintenir et à conserver la présidence, à cause d'un illustre confrère.

Plusieurs Membres. Pas de candidature.

M^r Halt. C'est à propos de la candidature de Victor Hugo que l'on veut supprimer la Présidence, c'est une maladresse puisqu'il décline cet honneur. Il dit que la société a commis une infamie à son égard.

Un grand nombre de Membres se lèvent en s'écriant à **l'ordre**.

M^r Le Président. Laissez l'orateur expliquer sa pensée ou retirer son mot.

M^r Halt. reprend la parole au milieu du bruit ; il dit qu'il ne veut pas qualifier le fait ; il raconte l'histoire.

M^r de Lyden, demande le rappel à l'ordre.

M^r Le Président. prie de nouveau l'orateur de donner des explications ou de retirer le mot.

M^r Halt. Le mot signifie ceci. Un jour le Comité.

Bruits prolongés, tumulte.

M^r de Lyden interpelle vivement l'orateur.

M^r Le Président invite M^r Halt à retirer le mot.

M^r Halt. ne peut parler ; qu'on lui permette d'expliquer sa pensée.

De toutes parts – Non ! Non ! à l'ordre.

M^r Tony Révillon parle contre le rappel à l'ordre ; il est évident [*sic* !] incontestable, que notre confrère ne s'est servi du mot infamie // (p. 70) que contre les membres du comité d'alors qui ont effacé [*sic* !] le nom.

M^r Halt dit que c'était là en effet sa pensée et maintient le mot.

M^r le Président rappelle à l'ordre M^r Robert Halt au milieu de la plus vive agitation. »

L'Assemblée en vient à l'ordre du jour, Émile Daclin donne une version alternative des faits.

Copyright © 2026 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Jean Claude Bologne, *Victor Hugo à la Société des Gens de Lettres. Un prisonnier volontaire ?* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2026. Disponible sur : <www.arlfb.be>

¹ Pour la majuscule, l'usage a varié dans les procès-verbaux. Pour des raisons de cohérence, j'adopterai la majuscule à Comité lorsqu'il désigne spécifiquement les vingt-quatre membres élus pour administrer la S.G.D.L. (le Comité se réunit en comité...) et à Société lorsque celle-ci renvoie explicitement à la S.G.D.L. (la Société est une société...).

² Cet acte de fondation est conservé aux Archives nationales sous la cote MC/ET/XLI/934 (mars-avril 1838). Il est consultable sur le site des archives, <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>.

³ *Registres du comité*, t. 1, p. 1 (28 avril 1838). Archives de la S.G.D.L., Paris, hôtel de Massa, inv. 033-024.

⁴ [Adèle Hugo], *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, publié sous le titre *Victor Hugo raconté par Adèle Hugo*, Paris, Plon, 1985, p. 601. Voir aussi André Le Breton, « Victor Hugo académicien », dans *Revue des Deux Mondes*, janvier-février 1929, p. 868.

⁵ La conversation, notée par Adèle Hugo, n'a pas été transcrite dans les éditions publiées du vivant de Hugo. Dans le manuscrit conservé au musée Victor Hugo, le passage a été récrit et finalement censuré par Hugo ; il est réintégré dans l'édition de 1985, p. 610, avec des variantes de la main de Victor Hugo, p. 797 (note 25). Je cite d'après ces dernières corrections, sans doute tout aussi infidèles mais du témoin direct... La version d'Adèle Hugo et celle d'Alain Decaux, *Victor Hugo*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, p. 514, sont légèrement différentes. Sur cette affaire et sur le rôle de Lamartine dans l'entrée en politique de Hugo, voir Decaux, p. 511-517.

⁶ Alain Decaux, *op. cit.*, p. 542 ; Jeanne Ozbolt, *Victor Hugo*, Paris, Ellipses, 2021, p. 122-123.

⁷ Édouard Montagne, *Histoire de la Société des Gens de Lettres*, Paris, Librairie mondaine, 1889, p. 413.

⁸ Les amendes sont alors prononcées au profit du fonds de secours, à des tarifs différents, pour absence non justifiée, mais aussi pour retard, interruption ou départ en dehors des heures fixées pour les séances (un franc pour la première et la dernière heure, cinquante centimes par demi-heure supplémentaire), refus d'exécuter une tâche votée en Comité (de cinq à cinquante francs selon la gravité). La complexité excessive du système, la multiplication des infractions, la difficulté à encaisser les amendes, et sans doute les froissements de susceptibilité compliquaient singulièrement la tâche de l'agent central, qui s'en plaint périodiquement. *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 3-4 (28 mai 1838).

- ⁹ *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 78 (5 juin 1840).
- ¹⁰ *Registre des Assemblées générales*, t. A, p. 31. Archives S.G.D.L., Paris, Hôtel de Massa, inv. 033-046 (1).
- ¹¹ *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 100 (13 novembre 1840).
- ¹² *Registre des commissions*, p. 17, 11 juin 1839, et 27, 21 avril, 22 mai et 27 mai 1840. Archives S.G.D.L., Paris, Hôtel de Massa, inv. 033-049. Hugo a été nommé à la commission des affaires officielles le 3 avril 1839 (*Registre du Comité, loc.cit.*, t. 1, p. 18).
- ¹³ Arago obtient dix voix sur vingt aux trois tours, la majorité étant à onze ; Hugo en obtient deux au premier tour, puis quatre au deuxième et au troisième, au terme duquel les dix voix d'Arago l'emportent par ballottage. *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 145 (17 janvier 1842).
- ¹⁴ *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 173-174 (16 janvier 1843).
- ¹⁵ *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 7-9 (19 octobre 1846).
- ¹⁶ *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 307 (12 février 1849).
- ¹⁷ *Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 67-68 (24 février 1840).
- ¹⁸ *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, 1^{er} mars 1840, p. 4. À noter que tous n'ont pas la même décence : le 23 octobre 1839, « M. De Balzac propose au comité de décider s'il doit appuyer par une démarche quelconque les Candidats qui se présentent à l'académie. Cette proposition est motivée sur Ce que deux membres de La société, mm. Victor Hugo et De Balzac, se présentent en ce moment p[our] Remplir le fauteuil vacant à l'académie. » La proposition est ajournée à la séance suivante, qui se garde bien de la remettre sur le tapis (*Registres du comité, loc. cit.*, t. 1, p. 46).
- ¹⁹ Victor Hugo, Narcisse-Achille de Salvandy, Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Victor Hugo, le 3 juin 1841, Paris, Didot frères, 1841, passim et p. 27. Salvandy n'a été admis à la S.G.D.L. que le 9 février 1846, mais les services qu'il a alors rendus à la Société comme ministre de l'Instruction publique l'ont fait considérer comme un de ses fondateurs.
- ²⁰ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1, p. 77 (15 mai 1840).
- ²¹ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 116 (29 novembre 1847).
- ²² *Ibid.*, p. 117 (29 novembre 1847).
- ²³ *Ibid.*, p. 117-118 (29 novembre 1847).
- ²⁴ *Ibid.*, p. 116 (29 novembre 1847) ; *Le Moniteur universel*, 21 janvier 1847, p. 1.
- ²⁵ Louis-François-Hilarion Audibert (Marseille, 1797 – Paris, 1861) a siégé au Comité de 1845 à 1848.
- ²⁶ *Le Moniteur universel*, 21 janvier 1847, p. 1. Selon Édouard Montagne, il s'agissait d'un « don de joyeux avènement » lors de son admission le 9 février 1846 (*op. cit.*, p. 54). Voir *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1, p. 332 (9 février 1846). Les libéralités de Salvandy ne s'arrêtèrent pas là : nominations d'administrateurs à la Légion d'honneur, projet de société devant publier sous son égide des « ouvrages de littérature sérieuse »... Le Comité décide d'accrocher son portrait dans la salle du comité. S'il n'y est plus actuellement, Salvandy figure depuis 1915 sur la médaille de Henry Nocq représentant les fondateurs de la Société, quoiqu'il n'ait pas figuré dans le comité de 1838, et sur la tapisserie de Rohner tissée en 1956 sur son modèle, toujours exposée dans la salle Victor Hugo de l'hôtel de Massa.
- ²⁷ Chronique du mois, annexe au Bulletin de la Société des Gens de Lettres, décembre 1847, p. 26-27.
- ²⁸ *La silhouette*, 5^e année, n° 6, 11 février 1849, p. 2. La caricature de la p. 1 montre le célèbre front du poète rayonnant comme un soleil à son entrée au bal.
- ²⁹ Formule unanimement adressée à Villemain depuis 1842 (Ch. Labitte, dans la *Revue de Paris* de septembre 1842, p. 138). Elle ne semble pas figurer dans les œuvres publiées de l'auteur.
- ³⁰ Contrairement à ce qui a pu se dire, l'idée ne vient pas d'elle, mais d'Armand Marrast, maire de Paris, qui reçoit Félix Pyat, président de la S.G.D.L., à l'hôtel de ville : « Dans le désir de rattacher plus étroitement que jamais votre société au Gouvernement, je vous exprime le désir de vous voir adopter le nom de *Société républicaine des gens de lettres*. » Cette proposition – peut-il en être autrement ? – est adoptée « avec un vif enthousiasme » et par les « vivats les plus énergiques » des « citoyens membres », qui omettent cependant de transmettre la proposition au Comité (*Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 2 mars 1848, p. 523).
- ³¹ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 165 (13 mars 1848).

³² *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 169 (20 mars 1848). Sur les « ouvriers de l'intelligence », formule reprise par Lamartine et Hugo, voir Sébastien Hallade, « Les romanciers journalistes et les insurrections sous la Deuxième République », dans *L'insurrection entre histoire et littérature, 1789-1914*, sous la direction de Quentin Deluermoz et Anthony Glinier, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 62. Dans *La Liberté*, n° 55, 24 avril 1848, p. [1], Hugo, Balzac, Dumas, Sue sont candidats comme « ouvriers de la pensée », locution alors beaucoup plus en vogue mais tout aussi moquée des journaux satiriques.

³³ Montagne, *op. cit.*, p. 93.

³⁴ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 170 (1^{er} avril 1848). La « société des architectes » renvoie alors à la « Société centrale des architectes », fondée en 1840. L'interlocuteur de la S.G.D.L. est « César Dailly ». Il s'agit de César Daley, dit César Daly (1811-1894), architecte et critique, fondateur de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*. La démarche de Daly n'aboutira pas. Il avait déjà tenté de se faire élire sur une liste d'artistes industriels en mars (Voir *La Démocratie pacifique*, 24 mars 1848, p. [3-4]), mais la réunion avait fini dans un « pugilat » entre « républicains rouges » et « tricolores ». Sa notice nécrologique, en 1894, rappelle également qu'il fonda en 1848 « une société d'artistes décorateurs et industriels, et insista pour qu'ils fussent admis dans les Sociétés des Beaux-Arts. La même année, il provoquait une réunion d'architectes, de peintres, de sculpteurs, de poètes et de critiques d'art, dans le but d'élire à la Constituante un député dont le mandat aurait été de défendre, en toute occasion, les intérêts de l'art ; mais l'assemblée ne put s'entendre » (*Le Technologiste*, mars 1894, 56^e année, n° 311, p. 60). Cet épisode est évoqué par Neil McWilliam dans « Art, travail et démocratie de masse : débats sur le statut de l'artiste en France autour de 1848 », tr. François Boisivon, dans *Perspective*, 1, 2025, p. 123-144 (sur le site <https://journals.openedition.org/perspective/31266>). La réunion des peintres convoquée au Luxembourg le 21 avril l'exclut de la liste commune car il est architecte (voir sa notice sur le site fouriériste, <https://charlesfourier.fr/spip.php?article845>). Ses rapports avec la S.G.D.L. ont été facilités par une parenté avec un membre du Comité. Il est en effet introduit dans la salle du Comité par « M. de Calonne » : Alphonse-Adolphe de Bernard, alors vicomte de Calonne, est son cousin germain par sa mère, écrivain et journaliste, et membre du Comité de la S.G.D.L. (recensé en 1885 par Édouard Montagne comme « Calonne, le vicomte Alphonse-Bernard de », par confusion entre son nom et un second prénom ; il ne devient comte de Calonne qu'après la mort de son frère aîné en 1889, titre qu'il porte sur son acte de décès le 14 janvier 1902).

³⁵ Les cinq associations sont celles des auteurs dramatiques (S.A.C.D.), des gens de lettres (S.G.D.L.), des peintres, des musiciens et des artistes dramatiques. Les trois dernières ont été constituées récemment sous l'impulsion du baron Taylor, soucieux d'unifier les secours mutuels dans le monde de l'art : l'association des artistes dramatiques (1840), des musiciens (1843), des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs (1844). Le patronage de Taylor s'étendra ensuite aux deux sociétés antérieures, la S.A.C.D. et la S.G.D.L., à l'occasion des luttes communes de 1848. Il est d'ailleurs admis à la Société des Gens de Lettres le 13 novembre 1848 et élu au Comité le 3 janvier 1849. Quoiqu'il n'ait jamais été président, il portera le titre de président honoraire. Ses largesses et ses idées pour renflouer les caisses lui ont bien valu cet honneur. Il présidera tout naturellement le cercle des cinq associations. À noter que la liste est parfois fluctuante dans la presse : *L'Argus* (16 avril 1848) y ajoute les architectes et sculpteurs (qui sont en fait associés avec les peintres) mais ne mentionne pas les artistes dramatiques, présents cependant sur la première affiche commune. Sur la proposition du baron Taylor, on y adjoint aussi « les artistes professant des arts industriels », qui bénéficieront à leur tour de son soutien en 1849. Ces variations semblent renvoyer aux tentatives infructueuses de César Daly (voir note précédente) de présenter sa candidature avec le soutien de diverses sociétés, mais renvoient surtout à l'efficacité du baron Taylor dans son mécénat philanthropique en faveur des artistes et auteurs dans le besoin.

³⁶ S.G.D.L., *Registre des commissions, loc. cit.*, non paginé, en date du 14 avril 1848 (*coté par erreur 1849*).

³⁷ Montagne, *op. cit.*, p. 94 et p. 389.

³⁸ « Chronique parisienne », *L'Argus*, 5^e année, dimanche 16 avril 1848, p. 1.

³⁹ *La Liberté*, n° 55, 24 avril 1848, p. [3].

⁴⁰ « Assemblée des auteurs dramatiques », *L'Argus, loc. cit.*, jeudi 20 avril 1848, p. 1.

⁴¹ Le 14 décembre 1838 (*Registres du comité*, t. 1, p. 14), il faut par exemple remplacer Victor Hugo, désigné pour assister à la translation des cendres de La Harpe, mais qui avait été désigné à la même qualité par « l'association dramatique ».

⁴² *La Liberté*, loc. cit., p. 1.

⁴³ *L'Égalité*, jeudi 20 avril 1848 (1^{re} année, n° 5), p. 2.

⁴⁴ Imprimée par Bonaventure et Ducessois, elle contient une « double coquille » (« citoyens » au lieu de « citoyens ») qui peut en faire monter la cote... Hugo s'en est-il rendu compte et a-t-il demandé un second tirage ? En tout cas, la même affiche conservée à la Maison de Victor Hugo – Hauteville House est correctement orthographiée !

⁴⁵ *Candidature de Victor Hugo, procès-verbal de la séance des Comités des associations des Arts, des Lettres, de l'Industrie et des Ouvriers*, Paris, imprimerie Brière, 1848.

⁴⁶ *Victor Hugo à ses concitoyens*, Imprimerie de Jules Juteau et Cie, 1848.

⁴⁷ *Le Siècle*, 14 mai 1849, p. 1.

⁴⁸ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 317, 12 mars 1849.

⁴⁹ Le député Bouhier de l'Écluse fait la proposition le 8 juin 1848 (*Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, Paris, Panckoucke, 1848, t. I, p. 711). De commission en sous-commission, le décret est retardé, à tel point qu'Altaroche, journaliste, homme de lettres, membre du Comité et député du Puy-de-Dôme, demande le 11 juillet un vote d'urgence (*Ibid.*, t. II, p. 424) ; le vote a lieu sans discussion le 17 juillet (*Ibid.*, p. 528).

⁵⁰ *L'Émancipation de l'enseignement primaire*, 29 juillet 1848, p. 3.

⁵¹ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 187 (17 juillet 1848).

⁵² Cinq académiciens, dont trois de l'Académie française (le duc de Luynes, Rémusat, Littré, Dupaty, Mérimée), le conservateur des manuscrits à la bibliothèque de l'Assemblée nationale et le chef de la division des établissements scientifiques et littéraires au ministère de l'Instruction publique. Trois sont en outre députés (*L'Événement*, 3 août 1848, p. [6]).

⁵³ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 198 (7 août 1848).

⁵⁴ *La Patrie*, 1^{er} août 1848, p. 4.

⁵⁵ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 252 (13 novembre 1848).

⁵⁶ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 210 (28 août).

⁵⁷ *La Liberté*, 21 août 1848, p. 1.

⁵⁸ Voir l'intervention d'Edmond Charlemagne, député de l'Indre, après le discours de Victor Hugo le 10 novembre 1848, dans le *Moniteur* du 11 novembre, p. 3162 : il aurait constaté que certaines personnes « se présentaient au ministère de l'instruction publique à titre d'hommes de lettres, et qu'en traversant la rue la métamorphose se faisait, et qu'elles arrivaient comme artistes au ministère de l'intérieur ».

⁵⁹ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 253 (13 novembre 1848).

⁶⁰ C'est le cas de Duhomme et Sauvage, à propos desquels s'engage une vive discussion le 9 octobre 1848 entre MM. Lemer, Ponroy, Lespès et Vitu. Leur demande est rejetée à une grande majorité, mais à la séance suivante, le 28 octobre, est renvoyée pour être traitée à la commission des apostilles (*Ibid.*, p. 230 et 239). Les questions soulevées étaient pertinentes, mais les réponses ne figurent pas dans les registres des comités : les secours obtenus à la S.A.C.D. étaient-ils suffisants ? l'attribution d'un secours se ferait-elle au détriment d'auteurs de la S.G.D.L. ? La S.G.D.L. avait-elle la compétence voulue pour juger des titres des demandeurs ?

⁶¹ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 212 (11 septembre 1848).

⁶² *Registres du Comité*, loc. cit., t. 1bis, p. 240 (30 octobre 1848) ; p. 253 (13 novembre 1848) ; p. 335 (9 avril 1849).

⁶³ Victor Hugo, *Actes et paroles*, t. I, *Avant l'exil*, Paris, Hetzel et Quantin, 1882, p. 247-256, dans *Œuvres complètes*, édition définitive d'après les manuscrits originaux. Le discours figure au *Moniteur universel* du 11 novembre 1848, 1^{er} supplément au n° 316, p. 3161. Une seule variante entre les deux textes dans la citation ci-dessus : « par les sciences » (1848) est devenu « pour les sciences » (1882). Même si le discours prononcé fait foi, j'ai retenu la dernière leçon parue du vivant de l'auteur.

⁶⁴ Auguste Lireux, *L'Assemblée nationale comique*, Michel Lévy Frères, Paris, 1850, p. 307.

⁶⁵ Adèle Hugo, *op. cit.*, p. 610.

⁶⁶ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 291 (15 janvier 1849).

⁶⁷ Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale, Paris, Panckoucke, 1848, t. IX, p. 418-419.

⁶⁸ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 317-323 (12 et 19 mars 1849). La lettre de Victor Hugo est recopiée p. 318. Elle ne figure pas dans les éditions consultées de la correspondance, mais a été publiée dans Joël-Marie Fauquet, « L'association des artistes musiciens et l'organisation du travail de 1843 à 1853 », dans Hugues Dufourt et Joël-Marie Fauquet (dir.), *La Musique et le pouvoir*, Paris, Aux amateurs de livres, 1987, d'après une copie conservée à la BnF sous la cote Mus., Vma 4157 (3), p. 428. La version recopiée dans les registres de la S.G.D.L. ne comporte que deux variantes mineures.

⁶⁹ *L'Événement*, 5 juillet 1850 : « M. Victor Hugo a déposé sur le bureau de l'Assemblée une pétition de la société des gens de lettres contre la nouvelle loi sur la presse » (p. 1). Le brouillon de la *Pétition adressée à l'Assemblée législative le 28 mai 1851* et la lettre de Ponson du Terrail (datée du 26 février [ca 1865]) sont conservés à la S.G.D.L., hôtel de Massa, sous les cotes 033-011 et 034-006 (VI – 20).

⁷⁰ Monsieur Drouin (son prénom n'apparaît même pas sur son dossier à la S.G.D.L.) est né à Joinville le 22 juillet 1790, fils de Nicolas-Joseph Drouin, aubergiste (1757-1802), et de Marie-Louise Plique (1757-1806). Il est signalé comme orfèvre à la naissance de sa fille en 1820, et comme rentier à son décès à Paris le 14 janvier 1872. Son dossier est conservé aux Archives nationales sous la cote 454AP/129.

⁷¹ Drouin, *Poème sur l'Esprit*, Paris, chez l'auteur, 1850 : « L'art d'écrire n'est plus qu'un état mercenaire, / Un labeur à jour fixe, et suivi d'un salaire / Dont le prix convenu se rédige en traité » (p. 229) ; « Le feuilleton, qui veut sa rente journalière, / Donne à son contenu sa durée éphémère » (p. 230)... Des fragments en sont publiés en 1846 et 1847, d'autres éditions, toujours à compte d'auteur, sont publiées en 1856, 1859, 1863...

⁷² Les documents contenus dans son dossier sont éclairants. Le 6 janvier 1849, Hugo transmet sa demande, sans le recommander particulièrement (« M. Victor Hugo envoie une lettre de M. Drouin qui demande à faire partie de la société. Le secrétaire fait connaître à M. Drouin les conditions d'admission dans la société », *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 282). Le 19 janvier, Drouin introduit sa demande (« pétition ») en se recommandant de Victor Hugo, et fait pression, le 10 février, sur le rapporteur désigné, Auguste Vitu. Mais celui-ci se contente, dans son rapport, de signaler qu'il serait bien admissible, avec une comédie imprimée et un poème manuscrit, « si M. Drouin n'avait négligé la formalité la plus importante, en oubliant de faire appuyer sa demande par deux membres de la société ». Le paragraphe où il préconise de ne pas donner suite à sa demande est cependant rayé et remplacé par la formule classique : « En conséquence j'ai l'honneur de vous proposer l'admission de M. Drouin. » Que s'est-il passé ? Il n'avait sans doute pas été mis au courant de deux soutiens, de Victor Hugo et d'Arthur Ponroy, devant lesquels il n'avait plus qu'à s'incliner. Voir les registres du Comité et le dossier de M. Drouin aux Archives nationales, *loc. cit.*

⁷³ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 313 (5 mars 1849).

⁷⁴ Note de l'auteur, *op. cit.*, p. 236 : « Si la rédaction de ce livre répond, par l'élégance et la beauté du style, à la hauteur et à l'importance des sujets choisis et traités, il offre certainement le plan d'un ouvrage classique sans précédents. Son emploi est tracé, et son urgence peut être facilement démontrée. [...] Ce livre serait bien offert comme livre d'étrennes. Il est également convenable à être présenté comme cadeau de fêtes. »

⁷⁵ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 315 (12 mars 1849) ; p. 319, 19 mars 1849 ; p. 326 (26 mars 1849) ; p. 328 (2 avril 1849).

⁷⁶ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 340 (23 avril 1849).

⁷⁷ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 343 (21 mai 1849).

⁷⁸ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 1bis, p. 343-345 (21-28 mai 1849).

⁷⁹ Lettre du 3 janvier 1866. Pour cette lettre et toutes les autres évoquées ici, voir son dossier aux Archives nationales, 454AP/129.

⁸⁰ Je retrouve cette reconduction pour Hugo dans les registres le 15 janvier 1841, le 17 janvier 1842, le 16 janvier 1843...

⁸¹ Le rapport de Mirecourt sur la candidature de Paul Meurice figure dans le dossier de ce dernier, Archives nationales, 454AP/285.

⁸² Paul Meurice, lettre du 15 mars 1865 à Victor Hugo, dans *Correspondance entre Victor Hugo et Paul Meurice*, Paris, E. Fasquelle, 1909, p. 196.

⁸³ Nadar, *Le monde où on patauge*, Paris, Dentu, 1883, p. 172.

⁸⁴ *Registre des Assemblées générales*, loc. cit., t. B, p. 36. Le nom de Hugo ne pouvait en principe pas figurer sur la liste ; affirmer qu'il en avait été effacé me paraît donc douteux. Cependant, lors de l'assemblée du 7 avril 1872, Robert Halt a une version similaire : on aurait proposé que le nom de Victor Hugo « ne parut [sic !] plus sur le bulletin comme Président honoraire ». Les bulletins n'ayant pas été conservés, on pourrait donc supposer que le président honoraire, à cette époque, ait été élu par l'Assemblée générale ou confirmé par elle. Mais ce serait contraire à la décision du 26 mars 1866 qui crée des présidents honoraires « de droit », donc non élus (voir ci-dessous) et cela figurerait sur le procès-verbal de l'assemblée générale. Le point mériterait d'être approfondi.

⁸⁵ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 4, p. 108, 13 mars 1865.

⁸⁶ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 4, p. 189, 26 mars 1866.

⁸⁷ *Actes et paroles*, t. III, dans *Œuvres complètes de Victor Hugo*, Paris, J. Hetzel et A. Quantin, 1884, p. 71-89.

⁸⁸ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 5, p. 404 (19 octobre 1870).

⁸⁹ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 5, p. 410 (28 octobre 1870). Je respecte la transcription du registre.

⁹⁰ Voir, sur cet épisode surprenant, Marcel Fabre, « Au sujet d'un vers des *Châtiments* », dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1958, p. 517-522.

⁹¹ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 5, p. 432 (19 novembre 1870).

⁹² Philippe Audebrand, *Petits mémoires d'une salle d'orchestre*, Paris, Jules Lévy, 1885, p. 243.

⁹³ *Registres du Comité*, loc. cit., t. 5, p. 438-439.

⁹⁴ Outre les *Actes et paroles*, voir l'*Année Terrible* et *Choses vues*, ainsi que Montagne, *op. cit.*, p. 202-221 ; Philippe Audebrand, *op. cit.*, p. 227-243 ; *Registres du comité*, loc. cit., t. 5, p. 404-440, 462-473, 505, 507 ; *Le Soir* du 27 octobre 1870, p. 2 ; *Le Petit moniteur universel*, 28 octobre 1870, p. 3, *Paris-journal*, 7 nov. 1870, p. 2 ; *Le Monde illustré*, 12 nov. 1870, p. 15.

⁹⁵ Voir proposition de Charles Valois le 27 février 1871 (t. 5, p. 478) et la réponse le 12 mars, *ibid.*, p. 482. Le fonds Hugo est notamment mentionné t. VI, p. 13 (1872).

⁹⁶ *Le Figaro*, 22 décembre 1871, p. 2.

⁹⁷ *La Revue hebdomadaire*, 30 septembre 1922, p. 555.

⁹⁸ Robert Halt est le pseudonyme de Louis-Charles Vieu, né à Montpellier le 26 avril 1827, décédé à Paris le 10 novembre 1896. Admis le 29 janvier 1866 à la S.G.D.L. (parrains Charles Joliet et Gustave Graux, rapporteur Léo Lespès), il est membre du Comité de 1868 à 1870, dans un comité ouvertement républicain. Républicain sous le Second Empire, favorable à la Commune sans en approuver les excès, il ne sera pas inquiété par la République versaillaise, mais défendra les communards. La S.G.D.L. lui décerne deux fois le prix Petit-Bourg, en 1873 et 1887. Il touchera la pension statutaire le 26 août 1887. Il épouse peu après, le 21 novembre 1887, Marie-Eulalie-Éléonore Malézieux, qui publiera sous le nom de Marie Robert Halt.

⁹⁹ Tony Revillon ou Révillon (Antoine de son prénom complet, l'orthographe sans accent est attestée par son acte de naissance, mais lui-même signait Révillon), né à Saint-Laurent-lès-Mâcon le 30 décembre 1831 et mort à Paris le 11 février 1898, a surtout fait carrière dans la presse puis dans la politique. Il a publié de nombreux romans qui témoignent de ses idées progressistes. Il siégeait à l'extrême gauche à l'Assemblée nationale. Entré le 11 avril 1859 à Société des Gens de Lettres, il a siégé douze ans au Comité et fut plusieurs fois vice-président (1873, 1877, 1880). C'est lui qui introduisit par une conférence la lecture des *Châtiments* à l'Opéra, le 28 novembre 1878 (voir ci-dessus).

¹⁰⁰ *Registre des Assemblées générales*, loc. cit., t. B, p. 70.

¹⁰¹ *Registres du Comité*, t. 5, p. 621-622 (21 décembre 1871). Voir le *Figaro* du 22 décembre 1871, p. 2.

¹⁰² Dossier de Robert Halt à la S.G.D.L., Archives nationales, 454 AP 200.

¹⁰³ *Registre des Assemblées générales*, loc. cit., t. B, p. 34-35. Lors de l'assemblée du 15 novembre, l'abolition de la présidence avait été votée à une courte majorité (75 voix contre 71), mais la majorité des deux tiers était nécessaire pour la révision d'un article des statuts.

¹⁰⁴ Dans le registre des assemblées, elle est datée du 23 mars. Cependant, la S.G.D.L. tenait plutôt ses assemblées le dimanche. La lettre de Victor Hugo, lue à l'assemblée, doit avoir été écrite la veille ; la

lettre de Robert Halt, datée du 25 mars, fait allusion à l'assemblée de la veille. Enfin, l'assemblée générale du 7 avril renvoie explicitement à celle du 24 mars.

¹⁰⁵ *Registre des Assemblées générales, loc. cit.*, t. B, p. 69.

¹⁰⁶ Dossier de Robert Halt à la S.G.D.L., Archives nationales, 454 AP 200. Sa démission est bien présentée avec deux autres au Comité du 1^{er} juin 1874 (*Registres du Comité, loc. cit.*, t. 7, p. 279-280), mais elle est refusée, car il est alors débiteur de la Société, ce qui lui interdit de démissionner sans avoir réglé ses dettes. Tony Révillon propose d'ajourner l'acceptation « jusqu'au moment où l'Assemblée Générale se prononcera sur la question des radiations ». Le Comité refuse néanmoins les trois démissions. Par la suite, les rapports s'apaiseront. Robert Halt fera appel au service juridique, s'inquiétera d'une jurisprudence qui ne peut être communiquée compte tenu des faits de délivrance pour une copie du jugement, obtiendra le prix Petit-Bourg en 1887...

¹⁰⁷ *Registre des Assemblées générales, loc. cit.*, t. B, p. 60.

¹⁰⁸ Montagne, *op. cit.*, p. 232-233.

¹⁰⁹ *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 3, p. 244, 5 novembre 1860.

¹¹⁰ Dans la liste des « Ouvrages de la librairie de la Société des Gens de Lettres » établie par Casimir Pont, Agent des Auteurs, et publiée à la suite du *Docteur Marat* de H. Mettais apparaissent 141 ouvrages. Ils sont sans date, mais certains sont présentés comme de nouvelles éditions. Lors de la création officielle de la librairie en 1872, Pont a donc dû mettre au catalogue des publications de la S.G.D.L. (comme son catalogue de livres reproductibles) et des œuvres anciennes de ses membres – par exemple, *Les ateliers de peinture en 1864* publié par Charles Gueullette chez Castel en 1864, et qui ne devait plus avoir grand intérêt huit ans plus tard. La plupart de ces ouvrages n'apparaissent pas au catalogue de la B.n.F., qui ne répertorie que soixante-cinq titres édités par la librairie de la Société des Gens de Lettres durant les années 1871-1878 (7 titres sans date, 1 répertorié par erreur en 1871, 24 en 1873, 21 en 1874, 7 en 1875, 2 en 1876, 2 en 1878). Je n'ai pas relevé d'éventuels doublons. La majorité de la production (45 titres) se retrouve dans la période « officielle » de son existence, 1872-1874.

¹¹¹ Dossier « M. Drouin » aux Archives nationales, 454AP/129. Le projet semble d'ailleurs antérieur, puisqu'il se montre déjà agacé par l'absence de prise en compte de son projet : il propose « d'arrêter vos méditations sur l'importance de ce nouvel établissement, pour qu'il reçoive sa réalisation prochaine ». Sans scrupule, Benoît Drouin demande, dans la même lettre, que le baron Taylon finance à hauteur de 1600 francs ses propres ouvrages « avec l'assurance d'un placement certain » !

¹¹² C'est surtout l'arrivée de Casimir Pont, le 10 mars 1873, qui a permis à la librairie de la Société des Gens de Lettres de prendre son essor. Il y a alors un véritable agent qui devient mandataire de chaque auteur et traite avec les imprimeurs, marchands de papier, brocheurs, relieurs... Les auteurs peuvent confier la vente de leurs livres à la librairie sociale de la société. Hippolyte-Casimir Pont est alors un commis de librairie de quarante ans, il décèdera dix ans plus tard, à cinquante et un ans, le 4 juin 1883. Lors de son embauche, on prend 20.000 francs sur le fonds social pour assurer le fonds de départ de la librairie. Une correspondance en mains privées relate les difficultés qu'il rencontre en 1874, par manque de propositions (« c'est comme un fait exprès – pas un auteur qui me soit venu pour se faire éditer à la Librairie de la Société des Gens de Lettres »), rassurer son imprimeur (« Ne soyez donc pas inquiet, Vous savez bien qu'en affaires, on ne fait pas toujours ce que l'on désirerait ») et redouter la méfiance qui se crée à son encontre à la S.G.D.L. (« M^r Zaccone vient d'écrire à M^r Gonzalès une lettre qui semble mettre en doute ma bonne foi »). Ces lettres, d'avril 1874, correspondent à l'époque où l'activité est en voie de cesser, la décision étant prise le 7 septembre de la même année. Voir les *Registres du Comité, loc. cit.*, t. 6, p. 312-313, 322, 328 et suiv. Son acte de décès à Paris XIV^e, rue Campagne-Première, est sur le site de la Ville de Paris. Il est alors commis voyageur et les témoins du décès sont un libraire et un comptable, sans doute ses employeurs.

¹¹³ « M^{me} George Sand est morte ce matin à dix heures. On annonce que son corps doit être ramené de Nohant à Paris, où seront célébrées ses obsèques. » *Journal des débats politiques et littéraires*, 9 juin 1876, p. 3.

¹¹⁴ Henry HARRISSE, *Derniers Moments et obsèques de George Sand, souvenirs d'un ami*, Paris, Renouard, 1904, p. 20-25. Les deux enfants n'étaient pas du même avis (Maurice penchait pour un enterrement civil, Solange pour un enterrement religieux), les amis avaient des conseils différents, la peur de « choquer les sentiments religieux de la population au milieu de laquelle Madame Sand avait toujours vécu et allait

avoir sa dernière demeure » semble avoir convaincu. Il fallut néanmoins une autorisation de l'archevêque du Bourges. Dumas explique que « les paysans ne comprennent pas encore les enterrements civils » et jettent des pierres aux convois, croyant que l'Église les a refusés à suite de « quelque abominable forfait ». On a voulu épargner cet outrage à la dépouille (*Correspondance* de George Sand avec Alexandre Dumas père et fils, éd. T. Bodin et C. Schopp, Paris, Phébus, 2019, p. 653).

¹¹⁵ Harisse, *loc. cit.*, p. 8.

¹¹⁶ Membre de 1843 à sa mort (juste après sa première publication dans la presse, à dix-huit ans), membre du Comité de 1871 à 1874. Ses rapports avec la Société ont été parfois difficiles. Il démissionne du Comité en 1874 et de la Société en 1877, mais sa démission est refusée, puis retirée, et il aura par la suite des rapports apaisés. En 1876, il est bel et bien membre, mais sans doute en froid.

¹¹⁷ Son témoignage est publié dans la *Correspondance* de Georges Sand, éd. G. Lubin, Paris, Classiques Garnier, 2013, t. XXIV, p. 653.

¹¹⁸ *Registre du Comité*, *loc. cit.*, t. 8, p. 171 (12 juin 1876). On est surpris dans le procès-verbal de confusions aussi grossières : Georges Sand (au lieu de George), Noyant (au lieu de Nohant).

¹¹⁹ Dumas a par la suite envoyé son discours au *Figaro*, qui le publia le 11 juin 1879, p. 1. Il est reproduit dans la *Correspondance* de George Sand avec Alexandre Dumas père et fils, *op. cit.*, p. 648-651 ; voir la lettre de Dumas donnant sa version, *ibid.*, p. 660.

¹²⁰ Montagne, *op. cit.*, p. 286-296.

¹²¹ Montagne, *op. cit.*, p. 270.

¹²² *Registres du Comité*, *loc. cit.*, t. 9, p. 301 (1^{er} avril 1878).

¹²³ Hôtel de Massa, archives de la S.G.D.L., 033-032.

¹²⁴ *Congrès littéraire international de Paris 1878*, Paris, édition S.G.D.L., 1879, p. 125 à 128.

¹²⁵ André le Breton, *op. cit.*, p. 875.

¹²⁶ Voir l'analyse convaincante de Dominique Mabin, qui bat en brèche ce vieux lieu commun dans « Qu'est-il arrivé à Victor Hugo fin juin, 1878 ? Affabulations, rumeurs, témoignages, conjectures », dans *Écho Hugo*, n° 5, 2005, p. 19-48 (publié en ligne sur le site de la Société des Amis de Victor Hugo, victor-hugo.org).

¹²⁷ Il n'y avait pas une partie « secrète » dans les registres du Comité, mais les dossiers étaient étudiés dans diverses commissions, le Comité se contentant souvent de noter l'approbation de leurs rapports. Les registres de la commission administrative, en particulier, avec les commentaires d'un décisionnaire (président ou délégué), peuvent donner l'impression d'un double registre. À la suite de cette assemblée, les rapports des commissions seront intégralement recopiés dans les registres du Comité, qui seront réécrits depuis le début de l'année 1872.

¹²⁸ ... à la différence du rapporteur, qui n'a pas refermé la parenthèse ouverte trois lignes plus haut...